

MAISON
DEPARTEMENTALE
DES ADOLESCENTS
DES HAUTES-ALPES
MDA 05



2016

RAPPORT D'ACTIVITE

MDA 05 - RAPPORT D'ACTIVITE 2016

SOMMAIRE

Le mot du Président	Page 3
Introduction	Page 4
Le fonctionnement de la MDA 05	Page 6
La gouvernance de la MDA 05	Page 16
Le service de coordination départementale et la gestion interne	Page 17
Les relations avec les partenaires	Page 20
L'activité 2016	Page 23
L'accès aux soins	Page 23
La Coordination du réseau MDA 05	Page 32
La commission d'analyse des situations complexes.....	Page 34
Le Pôle Ressource - Formation des professionnels 2016	Page 35
Le Pôle Ressource - Actions de prévention	Page 42
Les actions de réseau / partenariats	Page 55
Les actions de communication	Page 65

ANNEXES :

- 1- Circulaire ministérielle 2016
- 2- Nouveau cahier des charges 2016
- 3- Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes (novembre 2016)
- 4- Charte éthique du réseau MDA
- 5- Composition du comité de pilotage
- 6- Livret d'accueil MDA

PRESS- BOOK

LE MOT DU PRESIDENT

Association territoriale des Pupilles de l'Enseignement public
des Alpes du Sud
Les PEP ADS

Bonjour,

« Douze ans se sont passés depuis la conférence de la famille de 2004 qui a initié la mise en œuvre des Maisons départementales des adolescents.

Plusieurs critères devaient apparaître, soit, en particulier, être une mesure à l'échelle du département, être un réseau de partenaires, pouvoir accueillir les parents des adolescents, les professionnels, et surtout être gratuite pour les personnes accueillies.

Un comité national étudie les diverses modalités et finalement, dès 2008, les PEP Alpes du Sud acceptent, sous l'impulsion de la Délégation départementale de l'agence de la santé d'alors, la mission de mise en place du diagnostic de la situation. Depuis, plusieurs antennes ont vu le jour et la Maison des adolescents rayonne dans tout le département. Certes, le territoire du Champsaur n'est pas encore totalement couvert, mais devrait l'être dans le courant de l'année. C'est le chantier de 2017 ! Chantier parmi ceux que l'on retrouve habituellement : accueil des adolescents et leurs familles, d'un effectif qui va croissant, organisation du colloque, de réunions, de formation, etc.

On ne peut que remercier la direction de la Maison des adolescents, de toute cette équipe dynamique auxquels s'ajoutent tous les partenaires sur lesquels on peut compter, tous qui ont à cœur cette période de la vie riche tant en découvertes qu'en problèmes... »

Monsieur Christian BRUN

Président des PEP ADS

INTRODUCTION

L'année 2016 s'achève et c'est l'occasion pour toute l'équipe de la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes de revenir sur les petits et grands événements de cette année à travers la présentation de ce rapport d'activité.

Après une année 2015 d'inquiétude, douloureuse pour tous, marquée par des attentats, un état d'urgence et la forte mobilisation des professionnels du réseau de la MDA 05 pour prendre soin des adolescents et de leurs familles, 2016 retrouve un équilibre, notamment dans son activité d'accueil des adolescents, d'écoute et d'accompagnement vers...

Cependant, dans un double mouvement de stabilité et de progression, l'objectif de la MDA 05 demeure l'amélioration permanente de la qualité de ses services et alors que nous nous préparons à une deuxième génération de « Maison Des Adolescents » nous diversifions nos modalités d'intervention, amplifions nos partenariats et organisons de nouvelles synergies.

En effet, le Cahier des charges national des MDA a été révisé et adopté à la lumière des recommandations dressées par l'Inspection générale des affaires sociales et par la Mission présidentielle sur le bien-être et la santé des jeunes. Cette actualisation répond également aux préconisations de l'Association Nationale des MDA et tient compte du partenariat établi par cette association par voie de conventions avec les ministères en charge de la santé, de l'éducation nationale et de la protection judiciaire de la jeunesse (Circulaire Ministérielle du 28 novembre 2016 ¹).

Dans le même temps, ***un Plan national d'action en faveur du bien être et de la santé des jeunes*** a été lancé en novembre 2016 par le Président de la République (sur la base du rapport réalisé par Marie-Rose MORO, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, et Jean-Louis BRISON, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional ²).

Ce plan doit faire en sorte que le bien-être et la santé des adolescents et des jeunes adultes deviennent partie intégrante des politiques éducatives, d'accès aux soins, de soutien aux familles, de la jeunesse. Il ouvre de larges perspectives de partenariats et renforce la mission de coordination des MDA avec celles des autres acteurs locaux.

Enfin, la MDA 05 s'est vue confier par l'ARS PACA, en avril 2016 une mission d'animation territoriale des « actions coordonnées de prévention en direction des enfants-ados-jeunes ». Il s'agit d'un dispositif expérimental, pluri-annuel, dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'efficience des actions de prévention (primaire, secondaire, voire tertiaire) dans un continuum de prévention allant de la pré et périnatalité jusqu'à la fin de l'adolescence (25 ans) en articulation avec les dispositifs existants (Conseil Départemental, Education Nationale...).

¹ : voir annexes 1 et 2 : Nouveau cahier des Charges National MDA - Circulaire Ministérielle novembre 2016

² : voir annexe 3 : Plan Santé d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes

Cette mission doit faire l'objet d'une CPO, convention pluriannuelle d'objectifs, sur 4 ans, avec l'ARS PACA. Elle amène la MDA à créer un nouveau poste de « chargé de mission », salarié de la MDA. Le recrutement a été réalisé en septembre 2016, pour une prise de fonction dès le mois d'octobre.

Comme chaque année, nous tenons à remercier tous nos partenaires qui œuvrent à la cause de l'adolescence et qui ont contribué cette année encore aux avancées que nous constatons à la MDA 05, au bénéfice des adolescents, de leurs familles et des professionnels qui agissent pour leur bien-être.

En tant que directrice, je tiens à remercier plus particulièrement toute l'équipe de la MDA 05 qui a su intégrer les changements et y voir, au-delà des contraintes, une formidable opportunité pour développer durablement nos activités.

Patricia FIVIAN,
Directrice de la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes, coordinatrice départementale du Réseau
MDA 05.

LE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

1. Le portage associatif :

En 2011, le portage du projet Maison des Adolescents des Hautes-Alpes a été confié à l'Association « Les Pupilles de l'Enseignement Public des Hautes-Alpes » (Les PEP 05) par mandat préfectoral.

Ainsi, les bureaux de la coordination départementale et du secrétariat de la MDA se situent au siège de l'Association, 11 rue des Marronniers à Gap. Les PEP 05 soutiennent également la gestion de ces services.

En 2013, l'Association Les PEP 05 devient l'Association « Territoriale des Alpes Du sud » (Les PEP ADS), élargissant ainsi son territoire d'intervention sur le département 04.

Pour Rappel :

Programme national « Maisons des adolescents »

Ces structures, à l'usage des adolescents, de leur famille et des professionnels qui les côtoient, bénéficient d'une participation financière conséquente de l'État. 5,2 M€ sont alloués annuellement par l'État pour assurer le soutien des projets.

Plusieurs types de financements sont prévus : l'un sur le budget de l'État, appelé « aide au démarrage », pour faire face aux frais d'installation et d'agencement des locaux, l'autre sur le budget de l'Assurance maladie, en faveur des établissements de santé partenaires des projets, pour assurer les prises en charge médicales et paramédicales. S'ajoute également la participation du fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS), pour le financement des réseaux de santé adossés aux maisons des adolescents.

Le concours financier des différents partenaires des projets, notamment des collectivités locales, est également sollicité. Enfin, il convient d'ajouter que la fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France contribue au financement des projets via un programme dédié, issu de son opération de collecte des pièces jaunes.

À la date de septembre 2008, 68 projets de maisons des adolescents ont été soutenus financièrement.

L'appel à projets pour la tranche 2009 du programme « maisons des adolescents » a été envoyé aux régions. Les promoteurs des projets, conseillés par les ARH, DRASS et DDASS, se sont inscrits dans ce nouvel appel à projets. Une évaluation du programme « maisons des adolescents » a été confiée à deux conseillers généraux des établissements de santé qui devaient rendre leurs conclusions très prochainement.

Ministère de la Santé et des Sports - DHOS

Voir également en annexes 1 et 2 : Cahier des charges MDA - Circulaire ministérielle 2016

La MDA 05 est élue au Conseil d'Administration de l'Association Nationale des MDA (ANMDA) :

À ce titre, la directrice a participé à :

- CA du 18/03/2016
- CA du 27/05/2016
- CA du 16/09/2016
- AG du 25/09/2016

LE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

2a. Les principes :

Les principes de fonctionnement de la MDA 05 reposent sur :

- Un partenariat fort avec des structures locales qui accueillent de manière habituelle des adolescents, qui sont reconnues pour cela et qui acceptent à la fois de « loger » la MDA et de faire réaliser le primo-accueil des adolescents ou de leur entourage, par leurs personnels.

Ces personnels sont pour la plupart des éducateurs spécialisés ou des animateurs jeunesse; ils ont été formés au type d'accueil et aux protocoles MDA, ils sont accompagnés dans ces tâches par la coordinatrice départementale.

- Chaque partenaire est lié à la MDA par une convention et l'adhésion à la Charte éthique d'intervention ³ (Validée par le Comité de Pilotage MDA).

- Une convention cadre avec les quatre Centres Hospitaliers du département, ainsi qu'une convention avec le Centre Médical « Chant'Ours » (Fondation Edith SELTZER), pour le détachement de personnels médicaux et paramédicaux pour l'écoute et l'orientation du public.

- Des conventions de partenariat avec certains professionnels libéraux (psychologues, infirmiers) qui viennent compléter certaines équipes détachées par le centre hospitalier du territoire.

Ainsi, grâce à un travail important de mise en synergie des acteurs, l'accès à la MDA se fait dans des lieux divers qui ont pour points communs d'être déjà investis par les jeunes et animés par des intervenants connus et reconnus par les jeunes, qui ont instauré un travail en réseau, quelle que soit leur appartenance professionnelle, dans le but d'aboutir au décroisement et à la cohérence des actions menées en faveur des adolescents sur chaque territoire.

³ : voir en **annexe 4** : Charte éthique du réseau MDA 05

LE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

2b. Les principes (suite) :

Les antennes territoriales, au nombre de cinq à ce jour, constituent les maillons essentiels de l'accessibilité au dispositif.

Elles fédèrent un total de 10 lieux d'accueil : lieux de proximité et d'attractivité habituels des jeunes qui sont autant de portes d'entrée à la MDA 05, pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles ainsi que pour les professionnels au contact des adolescents, soucieux de s'informer ou de faire part de leurs difficultés.

La mise en application de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017, prévoit des nouveaux transferts des communes aux communautés de communes ou communautés d'agglomérations. Cette nouvelle administration territoriale s'accompagnera sans doute d'un redéploiement des antennes ou lieux d'accueil MDA en 2017.

Sur chaque antenne, un responsable médical est chargé de la coordination des actions et de la validation, le cas échéant, des orientations proposées en réunion de synthèse. La directrice de la MDA 05, également coordinatrice départementale du réseau, est chargée de l'organisation et du suivi des activités sur les cinq antennes.

Des professionnels de santé (psychologues, infirmiers) sont chargés de l'écoute de l'adolescent (et/ou parent).

La réunion de synthèse est, sur chaque antenne, l'instance de coordination qui permet d'examiner de manière pluridisciplinaire les situations des adolescents ou parents qui ont fait appel à la MDA et d'émettre, si nécessaire, des propositions d'orientation vers un dispositif de droit commun. Ces propositions sont ensuite présentées à l'adolescent et/ou parent(s) qui sont, s'ils le souhaitent, accompagnés jusqu'à la prise en charge.

LE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

2c. Les principes (suite) :

Ainsi, sur chaque antenne, la MDA 05 remplit ses missions :

- d'apporter une réponse de santé, et, plus largement, de prendre soin des adolescents
- de fournir aux adolescents des informations, des conseils, une aide,
- de favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers,
- de garantir la continuité et la cohérence des prises en charge,
- de constituer un lieu ressource dans un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence (parents, professionnels, institutions),

Et procure notamment :

► Pour l'adolescent :

- un lieu d'accueil généraliste, facile d'accès, neutre et non stigmatisant,
- un moyen d'accéder gratuitement et en toute confidentialité à de l'écoute professionnelle, notamment psychologique,
- un accompagnement vers le soin ou le suivi le plus approprié à sa situation.

► Pour les parents d'adolescents :

- un lieu neutre où ils peuvent rencontrer des professionnels spécialisés à qui ils peuvent faire part, en toute confidentialité, de leurs doutes ou de leurs difficultés avec leurs adolescents, sans crainte d'avoir à s'exposer à un regard stigmatisant,
- un lieu où ils trouvent un accompagnement vers le soin ou le suivi le plus approprié à la situation de leur(s) ado(s), de l'information, des conseils.

► Pour les professionnels :

- un lieu ressource où ils peuvent interpellier les professionnels spécialisés de la MDA au sujet de toute situation d'adolescent qui les préoccupe,
- un lieu où ils peuvent solliciter un cadre légal de partage d'informations à caractère confidentiel.

3. Les antennes et les lieux d'accueil :

Les missions des antennes territoriales sont définies comme suit :

- Etre un lieu d'accueil et d'orientation repéré par les adolescents et leurs parents où toute problématique de nature médicale, relationnelle, sociale, éducative ou d'insertion de la plus simple à la plus complexe, puisse être abordée.
- Assurer l'accueil et l'accompagnement des adolescents sur leur territoire géographique dans une logique d'accessibilité au plus grand nombre de jeunes.
- Favoriser en tout lieu territorial l'accès aux soins.
- Diagnostiquer les besoins et mettre en place les orientations nécessaires en s'appuyant sur le fonctionnement d'un réseau local de partenaires et d'une instance locale de coordination et de régulation pour éviter les interruptions dans le suivi.
- Exercer une veille sur la santé des adolescents et notamment en termes de repérage de la dépression.
- Mettre en place des actions de prévention concertées sur leur territoire en direction des adolescents mais aussi des parents en articulation avec les finalités et les actions du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) local et départemental et les actions des partenaires concernés par l'adolescence.

LE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

4a. L'Antenne « Buëch / Durance Sud / Dévoluy » :

Equipe de santé :

- Dr Edwige BAILLY, médecin coordonnateur, détachée par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)
- Jean-François BECQUET, infirmier, détaché par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)
- Christelle HOTIER, infirmière, détachée par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)
- Sylvie PICQUET, infirmière, détachée par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)
- Pascale SYLVA, art-thérapeute libérale conventionnée (ateliers d'expression artistique)
- Marilyne VEYRUNE, cadre de santé référent pédopsychiatrie, détachée par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)

♦ **Accueil à VEYNES** : ouvert depuis le 1er juin 2011

Partenaires du primo-accueil :

Centre social rural Emile Meurier
Commune de Veynes
Diffusion d'infos à la Maison des services au public (MSP)

♦ **Accueil à LARAGNE** : ouvert depuis le 1^{er} juin 2013

Partenaires du primo-accueil :

Commune de Laragne
Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) de Laragne

♦ **Accueil à SERRES** : ouvert depuis le 1^{er} septembre 2013

Partenaires du primo-accueil :

Communauté de Communes du Serrois
Relai des Services Publics (RSP)

♦ « **Antenne mobile** » **Buëch-Dévoluy** : en fonction depuis le 1^{er} décembre 2014

Partenaires du primo-accueil : CCBD : Communauté de Communes Buëch-Dévoluy (ex : C.C. des Deux Buëch)

Avec également le partenariat du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Haut Buëch pour la création de cette antenne.

LE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

4b. L'Antenne « Bassin Gapençais » :

Equipe de santé :

- Dr Edouard CERDA, médecin coordonnateur, détaché par le Centre Médico - Psycho - Pédagogique (CMPP 05)
- Ondine PEZ, psychologue, salariée MDA, puis Marjorie HOFFMANN, travailleuse sociale, salariée MDA (à compter du 1^{er} septembre 2016)
- Anne-Marie BINET, infirmière libérale conventionnée
- Emmanuelle DUEZ, psychologue libérale conventionnée
- Mylène GAXOTTE, art-thérapeute libérale conventionnée (ateliers d'expression artistique)
- Hélène STEFF, cadre de santé référent pédopsychiatrie, détachée par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)

♦ **Accueil à GAP** : ouvert depuis le 02 janvier 2013

Partenaires du primo-accueil :

Commune de Gap

Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Gap

♦ **Accueil à CHORGES** : ouvert depuis le 15 décembre 2011

Partenaires du primo-accueil :

Commune de Chorges

« Club ados » animé par la commune de Chorges

LE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

4c. L'Antenne « Embrunais - Savinois » :

Equipe de santé :

- Dr Danièle BENOIT, médecin coordonnateur, détaché par le Centre Hospitalier d'Embrun (CHE)
- Mylène BINET, psychologue libérale conventionnée
- Hélène KAMA, infirmière, détachée par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)
- Mylène GAXOTTE, art-thérapeute libérale conventionnée (ateliers d'expression artistique)
- Hélène STEFF, cadre de santé référent pédopsychiatrie, détachée par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)

♦ **Accueil à Embrun** : ouvert depuis le 15 juin 2011

Partenaires du primo-accueil :

Commune d'Embrun
CCAS et Pôle Jeunesse de la ville d'Embrun

LE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

4d. L'Antenne « Nord département » :

Equipe de santé :

- Dr Thierry LECERF, médecin hospitalier, service de médecine générale, détaché par la Fondation Edith Seltzer à Briançon
- Claire BONNET, psychologue, détachée par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)
- Myriam BERAUD, psychologue libérale conventionnée
- Sophie DESBOIS, psychologue libérale conventionnée
- Stéphanie BRISSON, psychologue libérale conventionnée
- Mylène GAXOTTE, art-thérapeute conventionnée (ateliers d'expression artistique)
- Didier OLIVIER, cadre supérieur de santé référent pédopsychiatrie, détaché par le Centre Hospitalier Buëch-Durance (Laragne)

♦ **Accueil à Briançon** : ouvert depuis le 02 janvier 2012

Partenaires du primo-accueil :

MJC / PAEJ de Briançon
Fondation Edith Seltzer

♦ **Accueil à L'Argentière** : ouvert depuis le 02 janvier 2012

Partenaires du primo-accueil :

Communauté de Communes du Pays des Ecrins
Centre social et Service de prévention spécialisée de la Com. Com.

♦ **Accueil à Guillestre** : ouvert depuis le 02 janvier 2012

Partenaires du primo-accueil :

Communauté de communes du Guillestre
Service jeunesse de la Com. Com.

LE FONCTIONNEMENT DE LA MDA 05

4d. L'Antenne « Champsaur » :

En 2016 le projet n'a toujours pas abouti.
Nous espérons une ouverture d'antenne en 2017.

LA GOUVERNANCE DE LA MDA 05

L'évolution de la mise en œuvre des objectifs de la Maison des Adolescents 05 est suivie par deux instances :

1. Le Comité de pilotage :

Composé de représentants des institutions concernées par l'activité de la MDA, il se réunit une fois par an. Il a pour principale mission d'évaluer la réalisation des objectifs fixés.

Le Comité de Pilotage peut, s'il le souhaite, s'adjoindre d'autres représentants d'institutions et d'associations concernées par l'adolescence.

Réunion du Comité de pilotage 07 juillet 2016 :

Ordre du jour :

- Point sur le fonctionnement des antennes et lieux d'accueil
- Bilan d'activité 2015
- Orientations 2016/2017
- Fusion des Comités « Pilotage » et « Technique »
- Questions diverses

Voir en annexe 5 : [composition du Comité de Pilotage](#)

2. Le Comité Technique :

Composé de partenaires engagés dans le projet de mise en œuvre de la MDA sur le département. Il se réunit autant de fois que nécessaire dans l'année, afin d'examiner tout problème technique et prendre les décisions ad hoc.

Une réflexion est engagée en 2015 sur l'évolution de ces deux instances de gouvernance.

En effet, le Comité Technique n'est guère plus sollicité, la MDA ayant atteint sa configuration et son fonctionnement attendus.

Une refonte des deux comités en un seul « **COMITÉ DE PILOTAGE** » a été actée le 07 juillet 2016.

LE SERVICE DE COORDINATION DEPARTEMENTALE ET LA GESTION INTERNE

Le **service de coordination départemental** est représenté par une équipe de salariés chargés de mettre en place l'ensemble des actions de la MDA 05, dans ses trois domaines de compétences : l'accès à la santé et aux soins en direction des jeunes et des parents, l'animation du réseau des professionnels du champ de l'adolescence sur le département et la promotion d'un centre de ressource et d'information pour tous, de recherche pour les professionnels.

Cette équipe se compose :

- d'une directrice à temps partiel (50 % ETP) - Patricia FIVIAN - également chargée de la coordination départementale du réseau MDA 05,
- d'une secrétaire à temps partiel (75 % ETP) - Corine BLANC,
- d'une coordinatrice santé, à temps partiel - chargée de l'écoute des ados/parents au lieu d'accueil de Gap et de la coordination départementale des réunions de synthèse et de l'activité d'accès aux soins : Ondine PEZ (80% ETP) jusqu'au 31/07/2016 - Marjorie HOFFMANN (70 % ETP) à compter du 01/09/2016,
- d'une chargée de projets Prévention santé à temps partiel (80 % ETP) - Delphine LANGLOIS,
- d'une chargée de mission à temps partiel (50 % ETP) - Hélène BEGUIN, notamment sur la mission d'animation des « actions coordonnées de prévention » dans le département 05 (remplacée par Marion BULPORT durant son congé de maternité).

Ce service est la clé de voûte de la MDA sur le département 05 :

- en relation permanente avec les 10 lieux d'accueil ouverts,
- il valorise les compétences des partenaires au service du public de la MDA 05, organise les accueils, les suivis, les orientations, les accompagnements vers...,
- fédère, anime et accroît la compétence des acteurs du réseau de professionnels de l'adolescence (promouvoir, partager, former),
- vecteur de communication locale, il contribue à rendre plus efficace et à améliorer la lisibilité des actions en direction des jeunes.

La directrice veille au bon fonctionnement du service et à la coordination générale des professionnels de l'accueil et de l'écoute dans les différents lieux d'accueil. Elle réalise entre autre, l'évaluation annuelle de l'ensemble des activités de la MDA.

LE SERVICE DE COORDINATION DEPARTEMENTALE ET LA GESTION INTERNE

Les orientations générales et techniques de la MDA sont déterminées par le Comité de Pilotage qui se réunit au moins une fois par an.

Le réseau MDA est ouvert à l'adhésion de tous les partenaires qui œuvrent, au service des adolescents, à la prise en compte d'une meilleure prévention entendue au sens large de l'OMS « état de bien-être physique, social et mental ». L'entrée dans le réseau se fait par l'adhésion à la Charte éthique (annexe 4).

Tout acteur participe sur la base du volontariat et du libre choix. Il s'engage à respecter la Charte du réseau. Il peut se retirer du réseau sous réserve de notifier son intention par simple lettre à la coordination départementale, moyennant un préavis de trois mois.

Les partenaires participant au primo-accueil et à l'écoute des adolescents et des parents sont liés à la MDA par une convention de partenariat. Cette convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sous réserve de notifier son intention, par lettre recommandée à la coordination départementale, moyennant un préavis de trois mois.

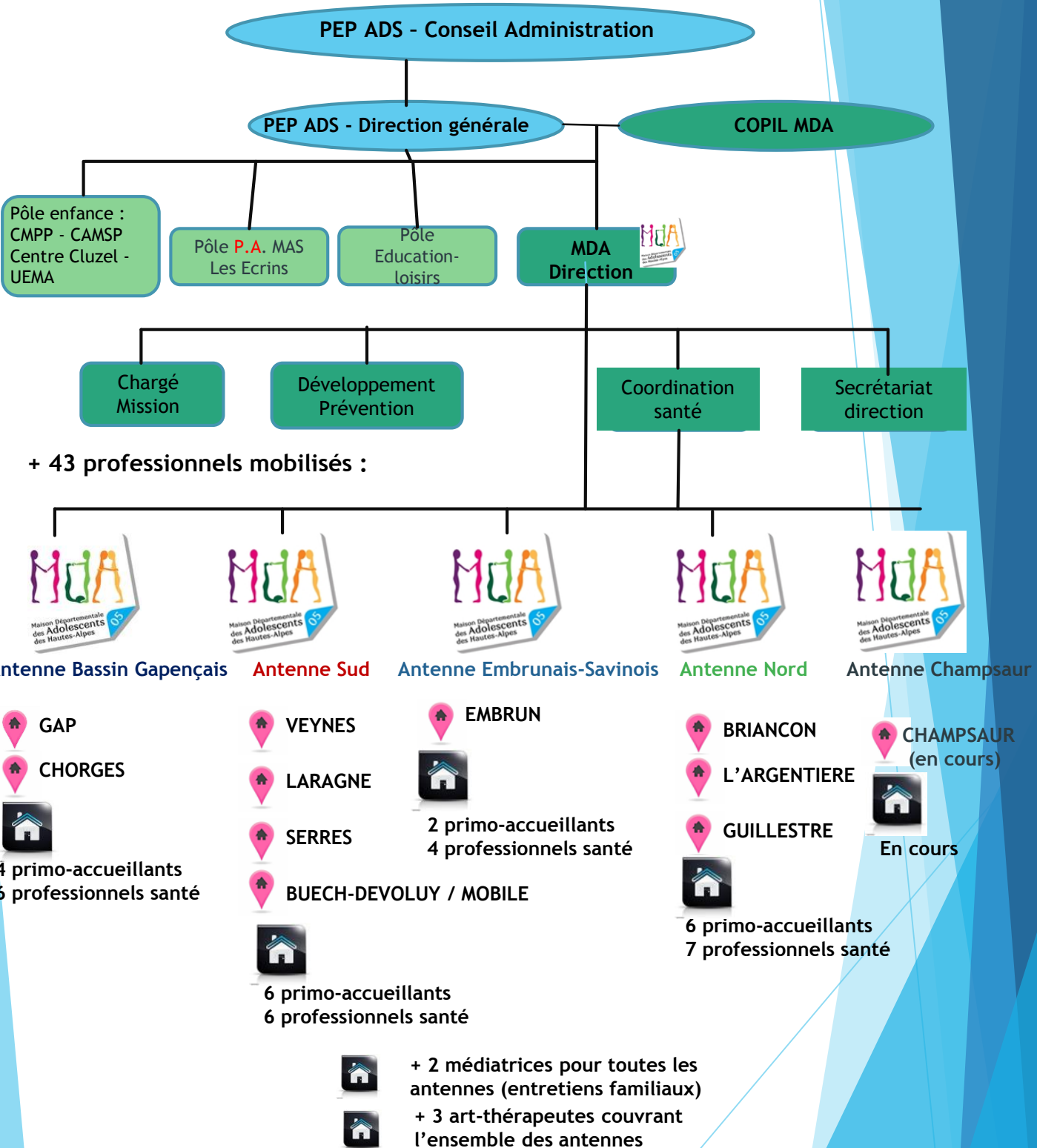
L'équipe de coordination départementale du réseau MDA 05 est hébergée au Siège de l'Association territoriale Les PEP Alpes Du Sud (PEP ADS) et placée sous l'autorité de son Directeur Général.

L'association Les PEP ADS bénéficie d'un mandat préfectoral, attribué en 2009, pour la mise en œuvre du projet MDA sur le département des Hautes-Alpes.

Outre des locaux, elle apporte au service de coordination départementale du réseau MDA un soutien en termes de gestion au quotidien, de cadre organisationnel général et de statut juridique.

Enfin, pour l'établissement des comptes annuels, le service de coordination départementale MDA s'appuie sur les services d'un cabinet d'expertise comptable.

Organigramme



LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

La MDA est un dispositif qui complète l'offre existante afin que celle-ci réponde de façon plus adéquate aux besoins des adolescents et/ou de leurs parents.

Ceux-ci peuvent faire appel à de très nombreux professionnels mais leur disponibilité effective peut être insuffisante au regard des attentes. Les professionnels peuvent aussi ne pas se sentir suffisamment compétents pour répondre aux problématiques posées par des adolescents ou des parents en souffrance, voire affectés de troubles psychiatriques.

À ces professionnels, qui doivent pouvoir remplir leur mission auprès des jeunes, la MDA apporte un appui. Elle conforte ou renforce leurs compétences, intervient en complémentarité ou sert de « porte d'entrée » et d'accompagnement pour des jeunes que le mot « psychiatrie » effraie.

De façon symétrique, les institutions et structures associatives s'occupant de la santé des jeunes tiennent de plus en plus à « leur MDA ». Pour preuve, les établissements (de santé, éducatifs, sociaux...) n'hésitent pas à mettre à disposition du temps et des moyens (notamment sur les lieux d'accueil MDA), pour faciliter l'articulation entre les professionnels du réseau et renforcer la capacité d'action de la MDA.

Relations avec les médecins généralistes :

Alors que le médecin généraliste est souvent le premier professionnel de santé à être en contact avec lui, l'adolescent se confie peu à son médecin, le considérant trop proche de ses parents et craignant que sa parole ne leur soit répétée. Au contraire, les parents expriment souvent facilement à leur médecin les angoisses qu'ils peuvent ressentir au sujet de leur adolescent.

Le médecin généraliste est souvent mal à l'aise avec ce type de situation et la MDA peut constituer un recours pour déjouer les tensions et trouver un dénouement positif pour l'adolescent et les parents.

Le médecin généraliste joue également un rôle essentiel dans le repérage de situations qui pourraient évoluer vers des prises en charges plus « lourdes » si elles n'étaient pas identifiées.

La création d'un poste de « chargé de missions » au cours du dernier trimestre 2016 devra pouvoir répondre aux besoins d'actions de communications ciblées en direction des médecins généralistes.

LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Relations avec les autres professionnels de santé :

La MDA intervient le plus souvent en complémentarité (dépistage, orientation) avec les autres services de soins, notamment pédopsychiatriques. Ou pour éviter des prises en charge lourdes à des adolescents qui sont en souffrance mais qui en réalité ne relèvent pas d'un service de soins.

La MDA peut également servir de « porte d'entrée » pour des jeunes qui ont besoin d'une prise en charge, ou suppléer (en accord avec les professionnels de santé et sur un temps défini) à des délais de prise en charge trop longs.

Depuis 2014 la place de la MDA est reconnue dans les parcours de santé des adolescents et les nombreuses interpellations pour la participation de la MDA aux instances de réflexions et/ou coordination en témoignent :

- Participation aux « Réunions des partenaires » du Corto Maltèse (Pédopsychiatrie)
- Participation au Comité de Pilotage du Programme Territorial de Santé (PTS)
 - Co-référent avec la DT ARS 05 du groupe projet « *parcours en santé mentale enfants/jeunes* » dans le cadre de la préparation du prochain PTS
 - Co-référent avec la DT ARS du groupe projet « *parcours en addictologie* » dans le cadre de la préparation du prochain PRS
- Participation au Comité Technique d'Appui (CTA)
- Participation au groupe de travail PTA, Plateforme territoriale d'appui
- Participation aux divers CISPd sur les territoires des antennes MDA
- Participation aux réunions départementales REAAP
- Etc...

Relations avec les professionnels des établissements et services médico-sociaux :

Le partenariat s'affine petit à petit, à la faveur d'interpellations de la MDA pour des situations individuelles, la MDA se situant en tiers, extérieur à l'établissement, facilitant l'expression de souffrances (réunions de synthèse extraordinaires...).

La MDA 05 rencontre également régulièrement ces professionnels au travers de réunions sur le département (PTS, CTA, Comités de Pilotage... etc.).

LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Relations avec les professionnels actifs dans d'autres organisations :

C'est au travers le plus souvent d'une participation à des actions ponctuelles (forum santé, conférences, actions de prévention primaire / prévention de la violence / prévention du harcèlement scolaire), à des conventions de partenariat assurant une cohérence d'accueil et de parcours de l'adolescent, ou au travers de la co-formation réseau (voir chapitre « Activités du Pôle ressources / formation ») que la MDA développe ses partenariats avec nombre de structures pour l'essentiel associatives. Ces associations sont réparties sur l'ensemble du département.

La MDA 05 vient en renfort de la mise en lien et de l'articulation des associations qui s'adressent à l'adolescent, sur chaque territoire correspondant à une antenne MDA.

Tous les partenariats désormais installés dans le paysage de la MDA demandent à s'affiner régulièrement, de manière qualitative notamment en termes d'articulation des ressources du réseau.

Par ailleurs, la MDA s'efforce de rester active dans les différentes réunions et instances, telles que :

- Réunions départementales et locales du réseau REAAP,
 - Réunions des partenaires d'action,
 - CILSPD, CISPD,
 - Filière départementale addictologie,
 - Missions prévention (Communautés de communes),
 - Conseils locaux communautaires,
 - Assemblées générales des associations partenaires,
- Etc...

L'objectif général de toutes ces relations est de montrer qu'en intervenant le plus en amont possible des parcours de soins en santé mentale et en facilitant l'accès à des soins spécifiques, on peut, selon les situations :

- éviter l'entrée dans un parcours en santé mentale,
- réduire la durée des parcours des adolescents en situation de mal être,
- améliorer la qualité, la continuité et la cohérence des parcours pour les situations complexes.

(voir également plus bas : chapitre « Pôle Ressource / actions de réseau et de partenariat »)

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

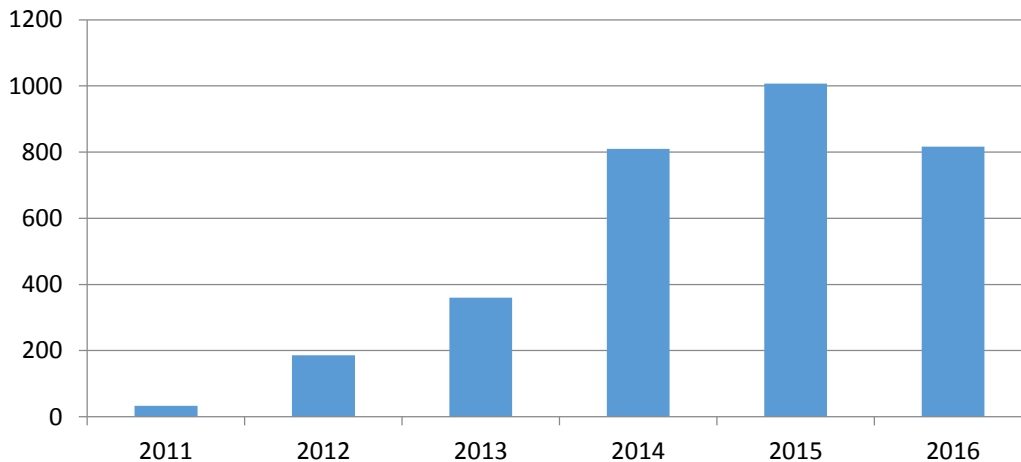
Accès aux soins :

Activité générale 2016

En 2016, la MDA enregistre un total de **816 passages** par les primo-accueil MDA (ados/parents/familles), dont **174 nouvelles situations**.

Evolution de l'activité (nombre total de passages de 2011 à 2016) :

Fréquentation par année de 2011 à 2016



L'activité d'accueil se stabilise en 2016, après une année 2015 particulièrement intense (voir rapport d'activité 2015) .

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Accès aux soins :

Activité générale 2016 : 816 passages

		481 ADOLESCENTS SEULS 59%		189 ACCOMPAGNANTS SEULS 23%		146 ADOLESCENTS ACCOMPAGNES 18%	
MDA 05	Nb total de passages MDA (*)	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS	FILLES	GARCONS
JANVIER	102	43	16	13	6	11	13
FÉVRIER	90	31	23	6	6	11	13
MARS	118	37	34	9	8	8	22
AVRIL	53	12	23	7	5	1	5
MAI	60	29	9	7	6	2	7
JUIN	54	26	10	2	9	4	3
JUILLET	25	14	0	6	5	0	0
AOÛT	21	17	0	2	0	2	0
SEPTEMBRE	60	29	6	8	12	1	4
OCTOBRE	66	24	7	11	16	1	7
NOVEMBRE	109	44	18	8	16	7	16
DÉCEMBRE	58	17	12	5	16	5	3
TOTAL	816	323	158	84	105	53	93
TAUX	100%	40%	19%	10%	13%	6%	11%
MOY AGE	15,20 ans	16,60 ans	14,72 ans	14,5 ans	13,76 ans	14,78 ans	13,43 ans
AGES MINI	7 ans	11 ans	11 ans	7 ans	11 ans	11 ans	11 ans
AGES MAXI	25 ans	25 ans	23 ans	20 ans	21 ans	24 ans	21 ans

Dont : 174 nouvelles situations

La MDA enregistre une baisse de 18,70 % du nombre d'entretiens d'écoute réalisés par rapport à l'année 2015.

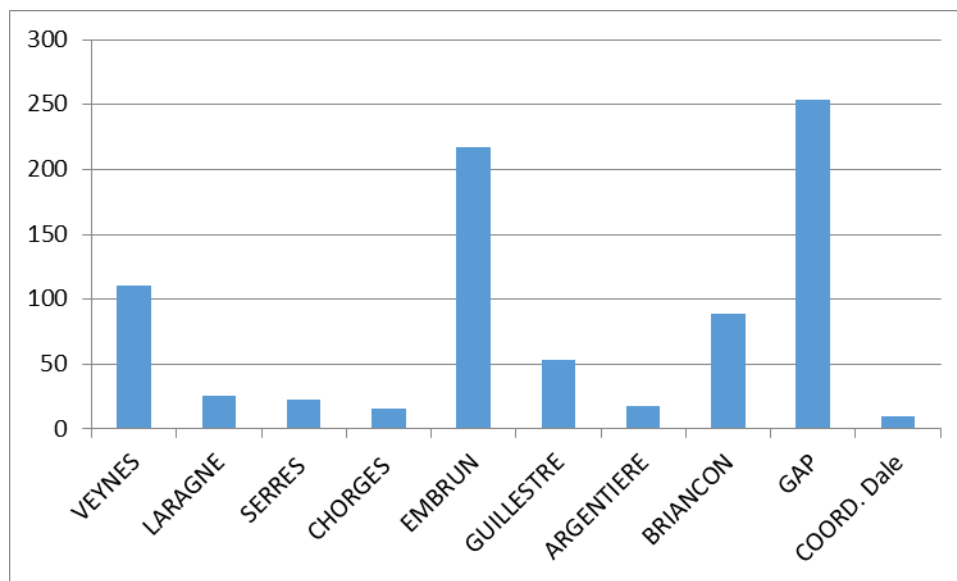
Cette baisse du volume de passages s'explique par :

- L'absence de l'écoutante de Gap sur une période de plus de 6 mois, suivie d'une période de recrutement et de formation pour la nouvelle écoutante
- La baisse d'activité dans certains lieux d'écoute : Briançon (non expliquée), L'argentière (réorganisations personnels primo-accueil), Chorges (réorganisations personnels primo-accueil)
- Une année 2015 particulièrement agitée au niveau national (attentats) avec des répercussions locales importantes sur l'inquiétude des adolescents.
- La MDA Embrun est stable dans son activité. Il est à noter que l'antenne Sud (Buëch - Durance Sud - Dévoluy est en constante progression depuis son ouverture en 2011) réalisant 20 % de l'activité globale.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Accès aux soins

Activité par lieux d'accueil 2016



MDA 05	VEYNES	LARAGNE	SERRES	CHORGES	EMBRUN	GUILLESTRE	L'ARGENTIERE	BRIANCON	GAP	COORDINATION	TOTAL
JANVIER	15	5	2	0	23	3	3	14	37	0	102
FÉVRIER	17	4	1	0	24	1	4	14	25	0	90
MARS	24	2	5	0	22	5	3	27	30	0	118
AVRIL	18	2	3	1	9	6	1	8	5	0	53
MAI	10	4	3	1	13	4	4	7	13	1	60
JUIN	10	0	0	3	15	1	1	9	9	6	54
JUILLET	1	0	0	1	14	2	0	2	4	1	25
AOÛT	0	1	1	0	13	3	0	3	0	0	21
SEPTEMBRE	0	0	0	2	21	9	1	0	26	1	60
OCTOBRE	2	1	2	1	14	7	1	0	37	1	66
NOVEMBRE	7	3	2	6	33	8	0	1	49	0	109
DÉCEMBRE	7	4	3	1	16	4	0	4	19	0	58
TOTAL	111	26	22	16	217	53	18	89	254	10	816
POURCENTAGE	14%	3%	3%	2%	27%	6%	2%	11%	31%	1%	100%

Les adolescents repérés par l'antenne mobile sont orientés vers les lieux d'accueil de Veynes, Serres ou Laragne.

- Les parents qui se présentent à deux pour un entretien comptent pour 1 seul passage,
- Les parents et ados qui se présentent ensemble à un entretien comptent pour 1 seul passage,
- Un ado ou parent peut se présenter plusieurs fois dans l'année.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Accès aux soins

File active 2016

File active :

283

N-1= 326

Définition (ARS PACA) : nombre d'adolescents ou parents ayant bénéficié d'au moins une action directe ou ponctuelle dans l'année = les entrées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 + les ados / parents en suivi 2015, encore présents au 1^{er} janvier 2016 et comptés une seule fois pour 2016 et nombre de professionnels reçus en 2016.

Nouvelles situations

Nouvelles situations :

174

N-1= 214

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Accès aux soins

Nouvelles situations par lieu d'accueil

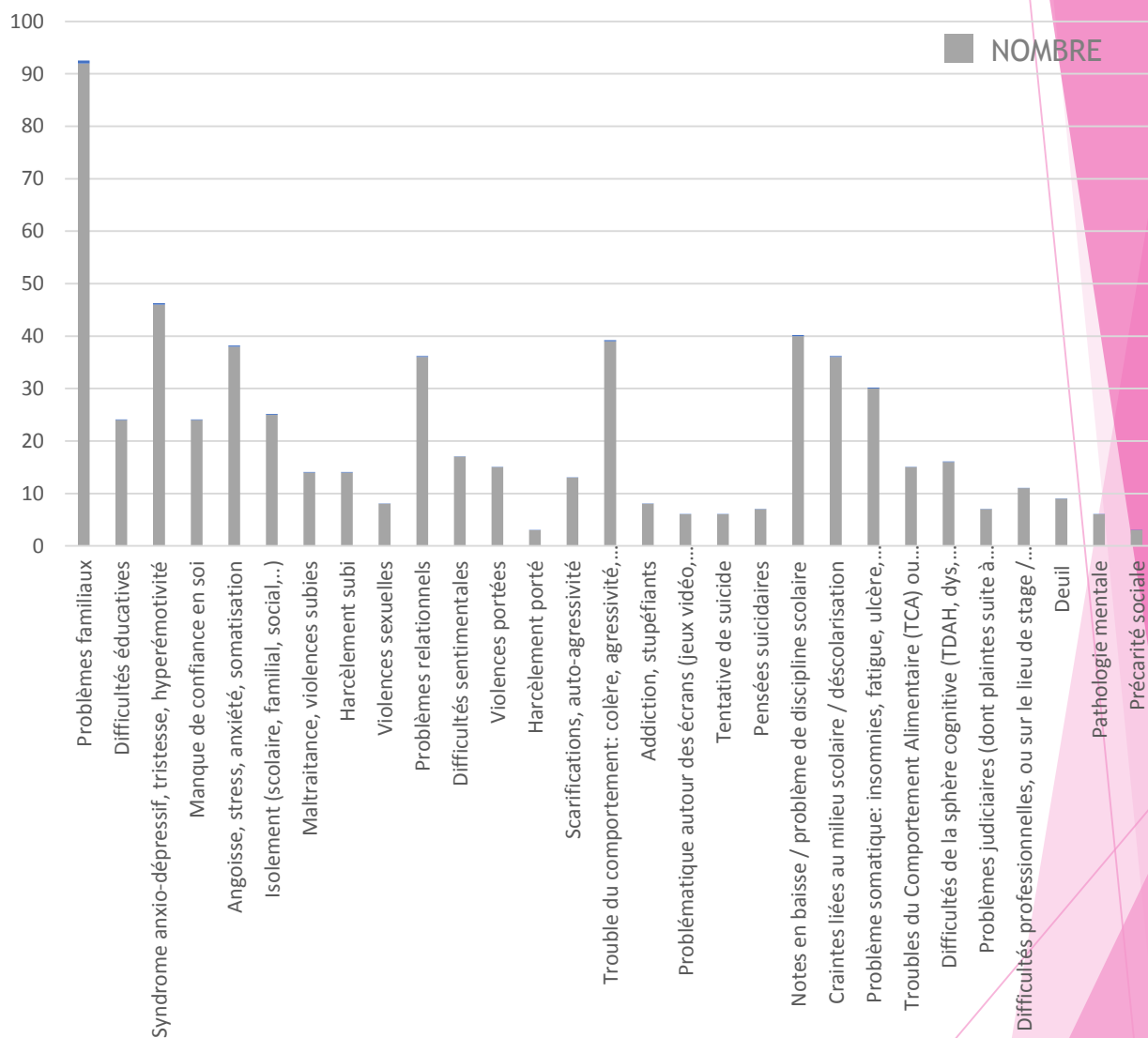
MDA 05	VEYNES	LARAGNE	SERRES	CHORGES	EMBRUN	GUILLESTRE	L'ARGENTIERE	BRIANCON	GAP	COORDINATION	TOTAL
NOUVELLES SITUATIONS	ouverture : Juin 2012	ouverture : Juin 2013	ouverture : Juin 2013	ouverture : Nov, 2012	ouverture : Juin 2011	ouverture : Janvier 2013	ouverture : Janvier 2013	ouverture : Janvier 2012	ouverture : Janvier 2013		
JANVIER	6	1	0	0	6	1	1	4	9	0	28
FÉVRIER	0	1	0	0	3	0	0	4	8	0	16
MARS	4	0	1	0	2	2	0	5	10	0	24
AVRIL	1	0	0	1	1	1	0	1	4	0	9
MAI	1	1	1	0	6	0	0	2	3	1	15
JUIN	1	0	0	1	1	0	0	0	4	0	7
JUILLET	0	0	0	0	5	1	0	0	1	1	8
AOÛT	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	4
SEPTEMBRE	0	0	0	0	4	2	0	0	8	1	15
OCTOBRE	2	1	1	0	3	1	0	0	7	1	16
NOVEMBRE	1	1	0	2	6	1	0	1	7	0	19
DÉCEMBRE	2	1	1	0	1	1	0	2	5	0	13
TOTAL	18	6	4	4	41	10	1	20	66	4	174
POURCENTAGE	10%	3%	2%	2%	24%	6%	1%	11%	38%	2%	100%
MOY AGE	14,70	14,17	18,50	12,62	15,82	14,20	14,00	16,03	14,95	12,50	16,92 ans

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Accès aux soins

Motifs des demandes

(statistiques réalisées sur les « nouvelles situations * : 174)



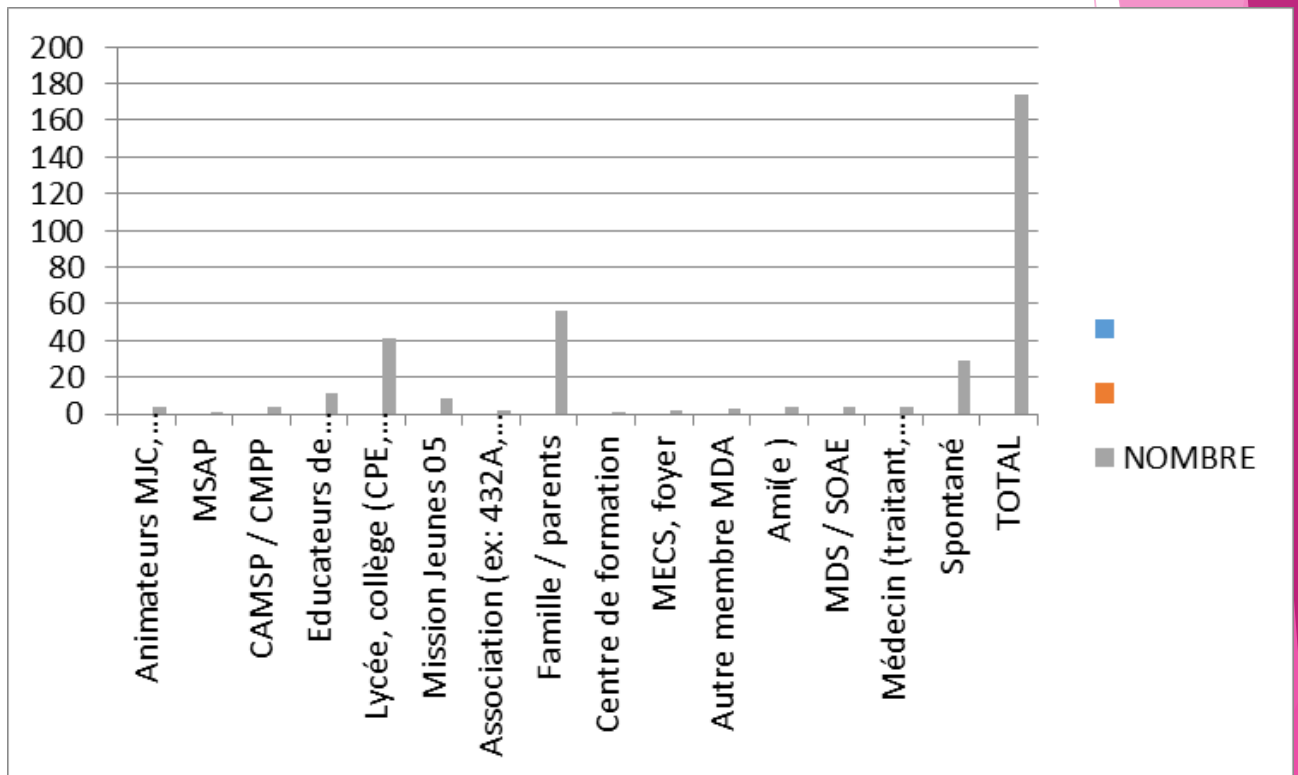
* Une situation peut révéler plusieurs problématiques (ex. : mal-être et problèmes familiaux) : sont pris en compte ici l'ensemble des problématiques exprimées par l'ado/famille au cours de l'accompagnement MDA

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Accès aux soins

Modes d'accès à la MDA

(statistiques réalisées sur les « nouvelles situations : 174 »)



Une personne peut-être orientée vers la MDA par plusieurs personnes ou institutions.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Accès aux soins

Orientations réalisées par la MDA

(statistiques réalisées sur les « nouvelles situations* » : 174)

ORIENTATION VERS :	NOMBRE	TAUX
Stop car ado exprime clairement un mieux-être	40	15,2%
EDUCATIF: mesure d'AED (Aide Educative à Domicile) ou d'AEMO / suivi avec éduc, service de prév	17	6,5%
Service pédopsychiatrie Mikado ou Corto Maltèse	32	12,2%
CMPP, CMPP universitaire	13	4,9%
Groupe Psychodrame au CMPP	2	0,8%
Service psychiatrie adulte / CMP	8	3,0%
CSM (Centre de Santé Mentale), CAC	4	1,5%
Infirmière scolaire, AS scolaire, COPSYS	6	2,3%
Association Enfant en Danger / Médiavie aide aux victimes	3	1,1%
Signalement au Procureur / CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, Conseil Départemental) / 119 Enfant en Danger	5	1,9%
Mission Jeunes / CIO / BIJ / PAEJ	9	3,4%
Entretiens familiaux avec médiatrices familiales UDAF	12	4,6%
Séances d'Expression Artistique	22	8,4%
MDS Conseil Départemental (assistante sociale, psychologue)	4	1,5%
A.S. du CROUS	1	0,4%
HANDICAP: accompagnement travail en milieu protégé / SAMSAH / ISATIS / MDPH	2	0,8%
Psychologue libéral	11	4,2%
Bilan somatique auprès médecin traitant ou spécialiste (endocrino, orthoptiste, pédiatre, neurologue ...)	11	4,2%
Bilan cognitif, de personnalité, de QI	4	1,5%
Bilan Neuropsychologique	2	0,8%
CIDFF	4	1,5%
CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale) / PMI	5	1,9%
Spécialistes divers: Cogito'Z (enfants surdoués notamment) / hôpital Salvator Marseille (TDAH) / service enfants tyrans CHU Montpellier / clinique du sommeil la Timone / ...	5	1,9%
Groupe de parole de parents d'ados "Paroles et Partage"	2	0,8%
Sophrologue	3	1,1%
Urgences CHICAS	1	0,4%
CSAPA	1	0,4%
Service soins hospitaliers (addicto, psychologue soins palliatifs, ...)	2	0,8%
Maison d'Enfants (les Lavandes, Perce-Neige, ...)	3	1,1%
Accompagnement des personnes étrangères: MAPEmonde, la CIMADE	1	0,4%
Autre MDA	4	1,5%
N'a pas donné suite, ou ne souhaite pas poursuivre	33	12,5%
Divers autres	31	11,8%
TOTAL	263	100,0%

* Pour une même situation, il peut y avoir plusieurs orientations possibles; ou aucune proposition d'orientation.

Certaines situations ne sont pas résolues au 31/12/2016.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Accès aux soins

Ateliers et activités individuelles ou de groupe

Ateliers individuels ados :

56 ateliers « expression artistique »

22 séances « psychodrame » (orientations au CMPP 05)

Ateliers collectifs ados :

30 ateliers « médiation artistique »

Voir plus bas programme « Reg'Art d'ados »

Ateliers collectifs parents :

7 « rencontres parents d'ados »

Voir plus bas programme « Parole et partage »

Entretiens familiaux :

3 entretiens

Démarrage de l'action en décembre 2016

Réunions de synthèse :

35 réunions pluridisciplinaires dans les antennes :

- Nord département = 8
- Embrunais-Savinois = 14
- Bassin Gapençais = 8
- Buëch/Durance-Sud/Dévoluy = 5

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

La Coordination du réseau MDA 05

La MDA 05 favorise l'accueil en continu des adolescents par des professionnels divers, issus des structures partenaires. Un recours facile et rapide pour l'adolescent et ses parents, adapté à chaque dynamique territoriale.

La coordination départementale assure la continuité et la cohérence des actions entreprises auprès des adolescents qui se présentent par le biais des réunions de synthèse sur chaque antenne (regroupant chacune 1 à 3 lieux d'accueil).

Elle organise l'expertise pluri professionnelle sur des situations individuelles en vue de la définition, le cas échéant, des prises en charge permettant ainsi un découloisonnement des secteurs d'intervention (réunions de synthèse).

Ses missions sont définies comme suit :

Au titre de la mission de coordination du réseau départemental de la MDA 05 :

- Etablit la communication interne et externe au réseau
- Etablit la cartographie des acteurs
- Contribue à organiser, co animer avec le coordonnateur territorial les réunions de réseau qui permettent d'assurer la cohérence des actions menées en direction des jeunes au niveau départemental et local
- Suscite l'entrée de nouveaux partenaires et gère les éventuelles sorties
- Organise les réunions d'échanges de pratiques avec les partenaires
- Assure la gestion administrative et budgétaire du réseau
- Assure le secrétariat général des comités de pilotage et technique
- Rend compte de l'activité à ces deux comités

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

La Coordination du réseau MDA 05

Au titre de la mission de gestion du pôle ressources :

- Met à disposition des informations actualisées sur les ressources présentes au niveau infra ou inter département
- Recueille les informations pertinentes auprès des partenaires
- Synthétise en collaboration avec eux, les moyens des différents acteurs
- Définit en lien avec les acteurs les moyens nécessaires au fonctionnement du réseau départemental et des réseaux territoriaux

Au titre de la mission d'observation des adolescents des Hautes Alpes :

- Crée et gère l'observatoire sur les besoins des jeunes en lien avec les partenaires institutionnels ou territoriaux.
(cette mission n'est pas à remplir à l'heure actuelle)

Au titre de la démarche d'évaluation du dispositif et des formations des acteurs :

- Elabore et met en œuvre le plan de formation annuel de la MDA 05 (voir plus loin)
- Assure le suivi et l'évaluation des pratiques mises en œuvre.

En 2016, les réunions de synthèse ont été réalisées sur un rythme d'environ 1/15 jours sur les différentes antennes MDA. Elles sont animées et suivies par la coordinatrice santé de la MDA et supervisées par les médecins coordonnateurs des antennes qui valident les décisions prises par les différents professionnels et font le lien si besoin avec les médecins traitants ou médecins spécialistes.

Nous avons instauré depuis 3 ans, un regroupement annuel des primo accueillants de la MDA 05 afin de confronter les pratiques professionnelles de chacun et de développer une culture commune concernant l'accueil, l'écoute et l'orientation des adolescents et/ou de leur famille. Au delà de la coordination des acteurs, l'intégration des pratiques professionnelles repose sur plusieurs facteurs de réussite dont celui de la coordination départementale qui est essentielle.

Regroupements des primo-accueillants : 25 février et 14 octobre 2016 (voir plus loin « formation des primo-accueillant »).

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

La Commission d'analyse des situations complexes

CONTEXTE :

Cette commission est une instance de réflexion et de soutien pour tous les professionnels de l'adolescence rencontrant des situations particulièrement « complexes » ; elle permet une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire d'une situation nécessitant un regard croisé des différents acteurs de terrain afin de proposer des pistes d'orientation et d'optimiser le recours au réseau.

Date : 6 modules

- 1er groupe : 23/11/16 ;
7/12/16 ; 18/01/17 ; 15/13/17 ;
26/04/17 ; 21/06/17

- 2ème groupe: 24/11/16 ;
8/12/16 ; 19/01/17 ; 16/03/17 ;
16/03/17 ; 27/04/17 ; 22/06/17

Public :

16 professionnels issus du
secteur social, médico-social,
éducatif, judiciaire...

Cette instance étant de plus en plus sollicitée par les professionnels du réseau, nous avons convenu, en accord avec le Pr JOUSSELME, de mettre en place 2 groupes de travail pour ces commissions afin d'optimiser les temps de travail et de réflexion dans des groupes plus restreints.

Ainsi 2 groupes de commissions de 8 personnes ont donc été proposés pour 2015/2016 (2 commissions par groupe en 2015 et 4 commissions par groupe en 2016).

Il en sera de même pour 2016/2017 avec 6 dates de regroupement par groupe (2 en 2016 et 4 en 2017).

ANIMATION :

Pr. Catherine JOUSSELME, Pédiopsychiatre, chef de service, chef de pôle recherche-enseignement à la Fondation Vallée (94), professeur des universités (Paris-Sud, Kremlin Bicêtre)

Patricia FIVIAN, Directrice MDA



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Le Pôle Ressource

FORMATION DES PROFESSIONNELS

La MDA 05 a également pour autre vocation de constituer un lieu ressource pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence.

Dans ce contexte, la MDA 05 participe grandement au renforcement des compétences professionnelles en développant des activités de formation et de soutien aux pratiques professionnelles.

Vous en trouverez la description dans les pages suivantes.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Le Pôle Ressource

FORMATION DES PROFESSIONNELS

FORMATION PRIMO ACCUEILLANT DU RESEAU MDA 05

Nous avons instauré depuis 4 ans, un regroupement annuel des primo accueillant de la MDA 05 afin de confronter les pratiques professionnelles de chacun et de développer une culture commune concernant l'accueil, l'écoute et l'orientation des adolescents et/ou de leur famille.

Il s'agit d'un moment important pour les primo accueillants qui peuvent ainsi échanger des informations avec les professionnels des autres lieux d'accueil et harmoniser les pratiques. Le « turn-over » des professionnels au sein des structures qui accueillent l'activité de la MDA 05 sur les territoires, nous impose également d'organiser cette formation afin de garantir la qualité de l'accueil, quel que soit le lieu où l'adolescent et/ou sa famille se présente.

Le livret d'accueil des personnes accueillies à la MDA 05, élaboré ensemble l'an passé, a été validé puis diffusé à chaque primo accueillant.

Des échanges de pratiques, quant à l'orientation, l'accueil, la posture du primo-accueil ont pu avoir lieu.

C'est l'occasion pour chacun de prendre connaissances des compte rendu de l'activité de la MDA sur chaque lieu d'accueil ainsi que des différents projets de prévention en cours

Dates :

25 février 2016

14 octobre 2016

Public :

16 professionnels
des lieux d'accueil
MDA 05 (primo-
accueillant)



INTERVENANTS :

Patricia FIVIAN, Directrice du service de coordination départementale du réseau MDA 05,

Delphine LANGLOIS, Chargée de projets prévention santé MDA 05,

Ondine PEZ, Coordinatrice santé (de janvier à juillet 2016),

Marjorie HOFFMANN, Coordinatrice santé (à partir de septembre 2016)

voir en annexe 6 : Livret d'accueil

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Le Pôle Ressource

FORMATION DES PROFESSIONNELS

CO FORMATION RESEAU 2015/2016 « La place de l'Enfant dans la famille »

Dates :

(8 octobre 2015)
+ 21 janvier, 1^{er}
avril et 30 mai
2016

Public :

18 professionnels
secteurs : social,
médico-social,
éducatif...

CONTEXTE :

En 2012, la MDA 05 et ses partenaires ont initié sur le département des Hautes-Alpes un temps, voulu régulier, et consacré à l'adolescence, intitulé « **Co formation Réseau** ». Il s'agit de temps de formation organisés selon une philosophie différente des formations traditionnelles et qui a pour objectif principal l'**enrichissement mutuel** dans une approche pragmatique et transdisciplinaire de l'adolescence.

Nous pourrions parler d'auto formation, ou plutôt, d'inter formation.

Chaque acteur du réseau, participe, en **co construction** avec d'autres, à la formation de l'ensemble, sur des temps et des thèmes spécifiques.

Des professionnels du champ de l'adolescence se réunissent donc afin d'initier une réflexion commune pour élaborer un programme de co-formation réseau dans une **démarche active et participative** afin de favoriser l'évolution des pratiques professionnelles. L'idée étant que chaque thématique choisie peut-être animée tour à tour par les acteurs du réseau, en binôme ou en trinôme, en fonction de la thématique proposée. Quelques acteurs travaillent à la construction d'un programme d'échanges, et la formation est proposée systématiquement à tous les acteurs du réseau. **La MDA reste le lien permanent.**

La thématique choisie chaque année répond à un **besoin énoncé par les professionnels de terrain**. Elle reste également le fil conducteur pour la MDA dans ses diverses actions de prévention (notamment pour le projet « Reg'art d'ados » financé par l'ARS de 2014 à 2017). Le thème de la co formation est également le même qui est abordé lors du colloque annuel intitulé « **Les rencontres adolescence des Hautes-Alpes** ».



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Le Pôle Ressource

FORMATION DES PROFESSIONNELS

CO FORMATION RESEAU 2015/2016
« Place de l'Enfant dans la famille »
 (suite)

Dates :
(8 octobre 2015)
+ 21 janvier, 1^{er}
avril et 30 mai
2016

Public :
18 professionnels
secteurs : social,
médico-social,
éducatif...

Pour l'année 2015/2016, nous avons proposé des nouveaux temps d'échanges sur une thématique au cœur des préoccupations des professionnels, concernant **La place de l'Enfant dans la Famille.**

De nombreux sujets ont donc été abordés en fonction des attentes et des besoins des participants : **éclairage juridique** (Droit à l'Identité, Droit à l'Education et à l'exercice de l'autorité parentale) par une avocate de l'UDAF, **Etude de cas** sur la place de l'Enfant dans la famille à travers des situations proposées par les médiatrices familiales de l'UDAF, **la loi 2002**, **Projet personnalisé** de l'enfant, rôle de la **protection de l'Enfance** dans la famille, **informations préoccupantes**, **L'enfant dans sa fratrie**, **Approche systémique et Fratrie**.

Pour ce faire, nous avons travaillé toute l'année en partenariat étroit avec Mylène Armando, coordinatrice de l'association Enfant en Danger, ainsi qu'avec différents acteurs du réseau susceptibles de nous apporter un éclairage précis sur la thématique.

Organisation de la Co formation :

Delphine LANGLOIS, Chargée de projet prévention santé MDA 05

Mylène ARMANDO, Directrice « Enfant en Danger 05 »

INTERVENANTS :

Mme **AMAFROI- BROISAT** Stéphanie, avocate à l'UDAF
Marie DAUMARK et **Catherine CLAUSIER**, médiatrice familiale à l'UDAF
Aline GAIFFE, chef de service MECS l'Envol à Briançon
Denis DESLANDES, service Enfance et Famille du Conseil Départementale
Christine SOTTEAU (infirmière puéricultrice) et **Florence MEISSONNIER**
 (psychologue), CAMSP : Centre d'Accueil Médico-Social Précoce des Hautes-Alpes
François MONNIER, éducateur spécialisé CSAPA Sud



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Le Pôle Ressource

FORMATION DES PROFESSIONNELS

CO FORMATION RESEAU 2016/2017 « Au croisement des cultures, adolescents dans un monde en mouvement »

Dates :
1^{er} Décembre 2016 +
dates 2017

Public :
24 professionnels
secteurs : social,
médico-social,
éducatif...

CONTEXTE :

Pour cette nouvelle année 2016/2017, les professionnels de terrain nous ont fait part de leur souhait d'échanger sur leurs difficultés de prise en charge des adolescents ayant des origines culturelles diverses.

Nous proposerons ainsi des nouveaux temps d'échanges sur une thématique au cœur de l'actualité des professionnels. Pour ce faire la MDA 05 sera entourée et co animera ces temps de réflexions avec le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile « France Terre d'Asile » de Gap.

Lors de la 1^{ère} rencontre, nous avons défini tous ensemble les thématiques qui pourront être abordées en fonction des attentes et des besoins des participants : les mineurs isolés, le droit des demandeurs d'asile et les titres de séjour, la théorie de l'attachement et la quête identitaire chez les adolescents (y compris pour les enfants adoptés), l'interculturalité...

INTERVENANTS :

Delphine LANGLOIS, Chargée de projet prévention santé MDA 05

Miléna ZAREV, Directrice « France Terre d'Asile » CADA de Gap



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Le Pôle Ressource

FORMATION DES PROFESSIONNELS

SEMINAIRE UNIVERSITAIRE INITIAL 2016/2017

Date : 6 modules
(25/11/16 ;
9/12/16 ;
20/01/17 ;
17/03/17 ;
28/04/17.
23/06/17)

Public :
20 professionnels
secteurs : social,
médico-social,
éducatif...

CONTEXTE :

Depuis 2011, la MDA 05 propose aux professionnels du champ de l'adolescence d'adopter un langage commun sur les pratiques professionnelles par le biais d'un Séminaire Universitaire Initial puis Complémentaire autour « des enjeux psychopathologiques des processus d'adolescence aujourd'hui ».

A ce jour, 127 professionnels du département ont bénéficié du programme de Séminaire Universitaire Initial. Cette instance avait été interrompu l'an passé (2015/2016) en raison d'un nombre insuffisant d'inscription; Nous avons cependant maintenu le Séminaire Universitaire Complémentaire.

Pour cette nouvelle année 2016/2017, 20 nouveaux professionnels pourront suivre le Séminaire Universitaire Initial et nous proposerons le Séminaire Universitaire Complémentaire l'année suivante (2017/2018).

INTERVENANT :

Pr. Catherine JOUSSELME, Pédiopsychiatre, Chef de service, Chef de pôle recherche-enseignement à la Fondation Vallée (94), Professeur des universités (Paris-Sud, Kremlin Bicêtre)

En présence d'une personne de l'équipe MDA 05

PROGRAMME:

- 25/11/16 : *Développement de l'enfant/Les troubles envahissants du développement,*
- 9/12/16 : *Neurosciences et traumatismes / Examens en pédopsychiatrie / Bilans,*
- 20/01/17 : *Processus d'adolescence,*
- 17/03/17 : *Episodes délirants aigus et Schizophrénies à l'adolescence,*
- 28/04/17 : *Troubles alimentaires et troubles du comportement à l'adolescence.*
- 23/06/17 : *Tentative de suicide et risque suicidaire à l'adolescence.*

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Le Pôle Ressource

FORMATION DES PROFESSIONNELS

Repérage et prévention des troubles du comportement alimentaire chez les adolescents

Date :

2/06/16: médecins généraliste à Gap

9/06/16: à Briançon

10/06/16: à Gap

Public :

5 médecins

27 professionnels

secteurs : social, médico-social, éducatif...

CONTEXTE :

Ce projet vise à améliorer le repérage et l'orientation des adolescents présentant des Troubles du Comportement Alimentaire. Pour cela, la mise en place d'une formation, a permis aux acteurs de proximité travaillant auprès des jeunes, de disposer des ressources en termes d'outils et de structures, nécessaires au dépistage et à la coordination des parcours de santé.

Une session a été destinée aux acteurs de proximité sociaux, éducatifs, judiciaires travaillant auprès d'adolescents. Une journée de formation sur le Nord du département (Briançon) et une sur le Sud (Gap) ont été proposées aux professionnels afin d'échanger sur leur représentation, leur difficultés rencontrées, le repérage des TCA...

Une session a été proposée aux médecins généralistes et/ou pédiatres sur une demi-journée de regroupement. Ces professionnels formés seront identifiés par la suite comme des relais locaux sur qui le réseau pourra s'appuyer concernant cette thématique.

INTERVENANT :

Pr Gilbert SIMONIN, Pédiatre et Endocrinologue à l'hôpital La Timone à Marseille.

PROGRAMME:

- Présentation des TCA : les différents types de troubles, les origines,
- Repérage / diagnostic des troubles du comportement alimentaire : les signes cliniques,
- Orientation / prise en charge : ressources professionnelles, lien avec la famille et articulation des différents acteurs.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

Création d'un livret à destination des parents et des professionnels

«Jeux vidéo et réseaux sociaux:
Leur place dans la vie des adolescents »

Date :

10/12/15

3/10/16

Public :

12 professionnels

secteurs : social,

médico-social,

éducatif...

CONTEXTE

Un projet, financé par la **Fondation de France**, nous a permis de poursuivre notre action sur le thème des jeux vidéo et des réseaux sociaux, abordée dans le cadre de la co-formation réseau 2014/2015: Nous avons en effet souhaité, avec l'ensemble des participants de la co-formation, « capitaliser » nos réflexions par la production d'un support écrit (guide) à destination des professionnels et/ou des parents.

Cet outil de prévention répond donc à un besoin exprimé par les professionnels (CPE de l'Education Nationale, éducateurs de prévention...), mais également par les parents.

Une journée de regroupement a eu lieu le **10 Décembre 2015** afin de synthétiser l'ensemble des informations recueillies durant l'année sur un document papier (livret de 16 pages), relatant également les lieux et personnes ressources du département.

Un travail d'écriture, mise en page et d'impression a été réalisé en 2016 pour la création de cet outil.

Un évènement particulier a été programmé le **3 octobre 2016** pour la présentation, la communication et la diffusion du livret.

Une trentaine de professionnels du département ont donc participé à la restitution des travaux effectués pour la réalisation de cette brochure. Des représentants des structures/institutions du département (conseil départemental, éducation nationale, centres sociaux, jeunesse et sport...) étaient présents et sont donc repartis avec plusieurs exemplaires du livret afin d'en faire le relais auprès des professionnels de terrain de leur service.



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

« Reg'art d'Ados » : ateliers de médiation artistique 2015/2016

CONTEXTE :

Les ateliers des « Rencontres Créatives » représentent un dispositif original de **médiation artistique** destiné aux adolescents.

Le recours à des médiations, notamment artistiques, fait partie de ces outils pour aider les jeunes à **reprendre des processus de pensée** compatibles avec la reprise d'apprentissages scolaires ou professionnels, et stimuler leur créativité.

L'expérience des « Rencontres Créatives » a démarré en 2012, grâce à un financement ARS PACA « actions innovantes ».

Elle se poursuit depuis 2014 grâce à un financement ARS PACA pour 3 ans (dernière année 2016/2017), dans le cadre des actions de prévention : Projet « **REG'ART D'ADOS** »

Le projet « Reg'art d'ados » s'appuie sur la dynamique engagée par la possibilité pour l'adolescent d'expérimenter **l'imagination, la conception et la réalisation d'une oeuvre** (du début à la fin du processus), **le partage avec d'autres** (acceptation de règles de groupe, enrichissement mutuel) garanti par un groupe d'adultes référents porteurs du projet et de son cadre. L'objectif de ces ateliers est multiple :

- le développement **des compétences psychosociales** des adolescents pour une prévention très utile « entre pairs »,
- un travail autour de **l'estime de soi**,
- une possibilité de **souder** (ou de renforcer des engagements déjà présents) **des liens** entre les professionnels et les jeunes, par **un partage concret des compétences et des expériences**.

Financier : 2014/2017

ARS PACA

Public/Partenaires :

▪ **2 classes du LEP Alpes & Durance Embrun**, 1

classe de 2de

« Charpente –Bois »- (12 élèves) et 1 classe

Terminale ébénisterie (7 élèves)

▪ **MJC de LARAGNE**, 8 jeunes

▪ **Service Jeunesse Guillestrois**, 5 jeunes

Date :

Octobre 2015-juin 2016

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

« Reg'art d'Ados » : ateliers de médiations artistiques 2015/2016 (suite)

ACTIVITES REALISEES :

Nous avons souhaité cette année, diversifier les médiations artistiques, en proposant notamment une « **double médiation** », Sculpture et danse Hip Hop, avec le groupe de la MJC de Laragne.

Les ateliers ont donc été animés par un **artiste plasticien** étayé par une formation et une longue expérience de ce type d'actions auprès de jeunes en difficulté, ainsi que d'un **danseur professionnel de Hip Hop**, accompagné de ses danseurs pour le groupe de Laragne. Les œuvres réalisées par les adolescents ont également fait l'objet d'une **exposition** et d'une **présentation par les jeunes** lors du colloque annuel départemental organisé par la MDA 05 dans le cadre des « **Rencontres Adolescence des Hautes-Alpes** ».

Pour l'année 2015/2016, les adolescents ont pu laisser aller leur imagination sur un thème commun aux différentes actions de la MDA sur cette période, à savoir « **Mettre les voiles** ».

Pour que ce projet puisse aboutir, une rencontre préalable a été nécessaire avec l'équipe pédagogique ou éducative de l'établissement/ structure, afin d'assurer une cohésion sur l'ensemble de l'action et de définir ensemble un calendrier qu'il conviendra de maintenir.

Les temps des ateliers ont donc été définis avec les personnels encadrants adhérant au projet :

- Pendant des temps scolaires avec les 2 classes du LEP,
- Dans le cadre d'un séjour de 5 jours consécutifs pour les jeunes de la MJC de Laragne,
- Dans le cadre d'activités du service jeunesse du Guillestrois.

Financier : 2014/2017

ARS PACA

Public/Partenaires :

▪ **2 classes du LEP Alpes & Durance Embrun**, 1 classe de 2de « Charpente – Bois »- (12 élèves) et 1 classe Terminale ébénisterie (7 élèves)
▪ **MJC de LARAGNE**, 8 jeunes

▪ **Service Jeunesse Guillestrois**, 5 jeunes

Date :

Octobre 2015-juin 2016

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

« Reg'art d'Ados » : ateliers de médiations artistiques 2015/2016 (suite)

ACCOMPAGNEMENT DES GROUPES :

Pierre DURBIANO, artiste plasticien
Damien BOURLETSIS, danseur et chorégraphe professionnel

Financier : 2014/2017

ARS PACA

Public/Partenaires :

- 2 classes du LEP **Alpes & Durance** Embrun, 1 classe de 2de « Charpente – Bois »- (12 élèves) et 1 classe Terminale ébénisterie (7 élèves)
- **MJC de LARAGNE**, 8 jeunes

- **Service Jeunesse Guillestrois**, 5 jeunes

Date :

Octobre 2015-juin 2016



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

« Reg'art d'Ados » :
ateliers de médiations artistiques
2015/2016 (suite)

EXPOSITION ET PRESENTATION DES ŒUVRES AU COLLOQUE MDA 05 :

4^{ème} RENCONTRE ADOLESCENCE DES HAUTES-ALPES
« Mettre les voiles »

Financier : 2014/2017

ARS PACA

Public/Partenaires :

- **2 classes du LEP Alpes & Durance Embrun**, 1 classe de 2de « Charpente – Bois »- (12 élèves) et 1 classe Terminale ébénisterie (7 élèves)
- **MJC de LARAGNE**, 8 jeunes
- **Service Jeunesse Guillestrois**, 5 jeunes

Date :

Octobre 2015-juin 2016



Les actions de prévention

« Reg'art d'Ados » : ateliers de médiations artistiques 2015/2016 (suite)

Le groupe de jeunes de la MJC de Laragne ayant participé au projet « Reg'ART d'ados » ont également été sollicités pour présenter leurs œuvres lors de la journée mondiale des réfugiés, organisée à Gap le 29 juin 2016. La reconnaissance de ce qu'ils ont fait a donc été totale et un sentiment de fierté en a ainsi découlé.

Leur création a également été mise en avant lors de l'anniversaire des 50 ans de la MJC de Laragne puisqu'une attention particulière s'est portée sur ce projet. Les jeunes ont ainsi pu expliquer la signification symbolique de ce que représente pour eux « Mettre les voiles ».

LARAGNE-MONTÉGLIN | DL 04/07/2016

Quatre jeunes de la MJC participent à la journée mondiale des réfugiés

France Terre d'Asile a souhaité célébrer la journée mondiale des réfugiés, mercredi dernier, au parc de la Pépinière à Gap. À cet effet, quatre jeunes de la MJC de Laragne-Montéglin sont venus présenter leur œuvre créée lors du séjour "Rencontres créatives", qui s'est déroulé à Seyne-les-Alpes, pendant les vacances d'avril 2016. Tout au long de la journée ils ont pu exposer leur démarche, leurs réflexions et le travail qu'ils ont réalisé lors de ce séjour mis en place en partenariat avec la Maison départementale

des adolescents des Hautes-Alpes. Lors de ce séjour, sept jeunes au total, accompagnés d'un artiste plasticien, Pierre Durbiano, ont construit une œuvre sur le thème "mettre les voiles".

Sur le thème des migrants

En échangeant des idées sur le thème proposé, ces sept adolescents se sont mis d'accord pour s'exprimer autour d'un sujet d'actualité, un sujet fort et qui interpelle : l'arrivée des migrants en Europe, qui fuient leur pays pour un monde meilleur. Un monde

où « tous les hommes naissent libres et égaux... ». Mais « libres et égaux en quoi ? » se demandent les jeunes.

C'était une journée intéressante pour les jeunes de la MJC qui ont regretté qu'il n'y ait pas eu de personnes pour venir échanger avec eux.

Les jeunes ont expliqué le sens de leur réalisation (exposée à droite) : les migrants (partie noire où ils sont entassés) arrivant à l'entrée (très étroite) de l'Europe espérant se retrouver dans un monde meilleur (partie verte, couleur de l'espoir).



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

« Nouveau Reg'art » Atelier de médiation artistique Et sentiment d'estime de soi

▪ Public visé: Adolescents et/ou jeunes adultes (13/25 ans) sous main de justice (en milieu ouvert) en difficulté sociale et en situation de vulnérabilité,

▪ Thème donné : « **Mettre les voiles** »,

Financier :

Fonds de dotation de la
Mutuelle de France +

Public/Partenaires :

le Centre Populaire
d'Enseignement des
Alpes du Sud- Groupe
« Chantier Ecole »,
5 jeunes

Date :

Janvier juin 2016

Objectifs des ateliers de médiation artistique:

- aider les jeunes en difficulté à **reprendre des processus de pensée compatibles avec la reprise d'apprentissages scolaires et/ou professionnels.**
- aider les jeunes à **reprendre confiance dans une démarche personnelle d'accès à l'emploi**: souder (ou renforcer) les liens entre les professionnels et les jeunes par un partage concret des compétences et des expériences.

→- **Réduction des risques d'exclusion** ou de marginalisation des jeunes sous protection judiciaire,

- **Réduction des risques de récidive,**
- **Amélioration du parcours du jeune** pour une (ré)intégration sociale et citoyenne du jeune dans la société,

Objectifs secondaires :

- Améliorer chez les jeunes leur image de soi
 - Changer le regard que la société porte sur eux
- Développer les compétences psychosociales des jeunes,
Améliorer l'estime de soi

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

« Nouveau Reg'art » Atelier de médiation artistique Et sentiment d'estime de soi (suite)

Médiation artistique = Outil pour aider les jeunes à reprendre des processus de pensée compatibles avec la reprise d'apprentissage scolaires et/ou professionnels.

Financier :

Fonds de dotation de la
Mutuelle de France +

Public/Partenaires :

le Centre Populaire
d'Enseignement des
Alpes du Sud- Groupe
« Chantier Ecole ».
5 jeunes

Date :

Janvier juin 2016



Imagination
Conception
Réalisation d'une œuvre



Partage avec d'autres jeunes: acceptation de règle de groupe,
enrichissement mutuel...



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

« Nouveau Reg'art » Atelier de médiation artistique Et sentiment d'estime de soi (Suite)

Présentation des œuvres au colloque de la MDA 05

Financier :

Fonds de dotation de la
Mutuelle de France +

Public/Partenaires :

le Centre Populaire
d'Enseignement des
Alpes du Sud- Groupe
« Chantier Ecole ».
5 jeunes

Date :

Janvier juin 2016



GAP EXPRESS
L'art au service de la formation



Un globe terrestre, une charrue, deux des réalisations "mettre les voiles" réalisées au CPE des Alpes du Sud



Centre populaire
d'enseignement
Bruits de scie, étincelles de
soudure, les locaux du Centre
populaire d'enseignement
(CPE) des Alpes du Sud
résonnent comme un atelier
pour l'opération Reg'art. Cette
démarche d'expression
artistique concerne les jeunes
de 16 à 25 ans. Mise en place
en collaboration avec la
maison des adolescents des
Hautes-Alpes et Mission jeunes 05, son objectif est de donner libre cours à
l'inspiration sur le thème "Mettre les voiles". Accompagnés de l'artiste plasticien,
Pierre Diurbiano, ils sont cinq à suivre la règle de base de Reg'art : travailler fer,
carton et matériaux de construction pour exprimer sa propre vision de
l'expression "mettre les voiles". Ce travail entre dans le cadre d'une formation
complète de projet d'avenir, de reconstruction et de citoyenneté.



Publié le 06/03/2016 à 06:00 |

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

« Paroles et partage » : Groupes de parole pour les parents d'adolescents

CONTEXTE :

Depuis 2015, la MDA 05 propose sur chaque lieux d'accueil, la mise en place **de groupes de parole pour parents d'adolescents**. En effet, les primo accueillants ont identifié un besoin d'échange et de partage d'expériences, exprimé par les parents, en vue de retrouver confiance dans leur rôle parental.

La fréquence des rencontres, ainsi que les dates et heures retenues sont décidées indépendamment sur chaque territoire répondant au projet.

Le contenu de chaque rencontre est également choisi par les parents présents, en fonction de la difficulté du moment, de l'humeur, de ce qu'ils ont envie de dire, de partager. Cet espace d'accueil a vraiment pour objectif le soutien à la fonction parentale facilité par un lieu dédié à l'échange, la rencontre et l'écoute, sur le partage autour du « métier » de parents.

Les échanges et l'animation de ces groupes de parole sont animés par l'écouter de l'antenne MDA concernée, un primo accueillant et une personne de l'équipe de coordination de la MDA 05.

Public :

▪ Parents
d'adolescents

Partenaires :

Partenaires du primo-accueil des différentes antennes MDA + psychologues attachées aux antennes



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

Les Rencontres Adolescence des Hautes-Alpes Colloque « Mettre les voiles »

Le jeudi 12 mai 2016
à Embrun

Public :
Professionnels du
champ de
l'adolescence
(environ une
centaine)

CONTEXTE :

La MDA 05 s'attache depuis 2011 à développer **une culture partagée** entre les professionnels du champ de l'adolescence (éducation, social, sanitaire, justice, sport et loisirs).

A travers cette activité, la coordination départementale de la MDA 05 propose et souhaite continuer à consolider ses actions afin **de répondre à la demande des professionnels de poursuivre la démarche de « langage commun et de partage d'expérience**. En effet, la cohérence des différentes actions menées sur le territoire des Hautes Alpes ne pourra être effective qu'à travers le regard croisé et la mise en commun des savoirs des professionnels entre eux.

Ainsi, depuis 2013, la MDA 05 a initié dans le département des Hautes-Alpes, un temps, voulu régulier, et consacré à l'adolescence, intitulé **« Les Rencontres Adolescence des Hautes-Alpes »**. C'est l'occasion pour la MDA 05 d'organiser notamment son colloque annuel dont le thème est en adéquation avec l'ensemble des actions de prévention et de formation mises en place tout au long de l'année.

Le temps du colloque permet également aux adolescents qui ont participé durant l'année aux ateliers de médiation artistique dans le cadre du projet **« Reg'art d'ados »** et **« Nouveau Reg'art »** de venir présenter leur travail et discuter avec les professionnels présents. Il s'agit pour ces jeunes, en difficulté scolaire ou d'apprentissage professionnel, d'un temps fort, très attendu et valorisant pour eux.



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

Conférence-Débat: Philippe JEAMMET

« Adolescent...addiction ?
Quels sont les signes ?
Comment repérer et prévenir
Comment en parler avec son adolescent ? »

Tout public :

Environ 80 personnes,
tout public

Mercredi 11 mai 2016

À Embrun

Dans le cadre des « *Rencontres Adolescence des Hautes-Alpes* »

Le *Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance* de la Communauté de Communes de l'Embrunais, en partenariat avec et la *Maison des Adolescents des Hautes-Alpes* et le *Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (Nord)* a organisé une **conférence débat** sur **la consommation de tabac, alcool ou produits stupéfiants chez les jeunes**.

Philippe JEAMMET, pédopsychiatre, professeur des universités, a animé cette conférence.

Il a proposé des pistes de réponse aux différentes questions que soulèvent la primo consommation. En effet, les parents sont souvent démunis face à la primo-consommation de tabac, d'alcool ou de produits stupéfiants. Que faire quand son adolescent est poly-consommateur ? Quand ces derniers commencent à fumer du cannabis ou consomment de l'alcool ?

L'objectif a été de donner aux parents des armes pour qu'ils sachent comment prévenir, vers qui se tourner, où trouver de l'aide, quelle attitude éducative adopter, comment enrayer ce phénomène et surtout tenter de comprendre les raisons pour lesquelles les adolescents se tournent vers ce type de consommations.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Communauté de Communes de l'Embrunais et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Embrun organisent une

CONFERENCE-DEBAT

« Adolescent... addiction ? »
Quels sont les signes ?
Comment repérer et prévenir ?
Comment en parler avec son adolescent ?

Animé par le Professeur Philippe JEAMMET,
Psychanalyste, professeur de psychiatrie à l'université Paris V,
Spécialiste de l'enfant et de l'adolescent.

Parents, adolescents,
associations, clubs sportifs ...
TOUS CONCERNES!

Mercredi 11 Mai 2016
RDV à 20h30 Salle de la Manutention à
Embrun
Entrée libre et gratuite

Discours d'ouverture par Chantal EYMEUD,
Maire d'Embrun et Présidente de
la Communauté de Communes de l'Embrunais

En partenariat avec :
Le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
Et
La Maison des Adolescents des Hautes-Alpes

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de prévention

Soirée-Débat
Film : «La Porte d'Anna »

Le 10 mai 2016 à Gap
Le 13 mai 2016 à Briançon

- Environ 80 personnes, le 10 mai 2016, cinéma « le royal » Gap
- Environ 30 personnes, le 13 mai 2016, MJC Briançon

La MDA 05 a organisé avec L'AFREPSHA (Association de Formation et de Recherche des Personnels de Santé des Hautes-Alpes) la diffusion du film :

« La Porte d'Anna. Une enfance différente »

Documentaire de Patrick DUMONT, et Françoise HEBRARD

Suivi d'un débat avec le Pr Catherine JOUSSELMÉ et le réalisateur Patrick DUMONT

« La Porte d'Anna nous immerge dans la vie d'un groupe d'adolescents présentant des troubles mentaux, accompagnés de leurs soignants et de leurs médecins. Le film nous invite dans le quotidien d'un village très particulier : le centre hospitalier « Fondation Vallée », service universitaire de pédopsychiatrie situé à Gentilly, dans le Val de Marne. »

Cette soirée débat, à destination des professionnels, mais également des familles concernées par le handicap, a mobilisé bon nombre de personnes et suscité beaucoup d'émotion lors de sa diffusion.



AFREPSHA

La porte d'Anna
Documentaire
Suivi d'un débat
avec
le Pr Catherine JOUSSELMÉ
et le réalisateur Patrick DUMONT

Mardi 10 mai 2016
à 19h

Cinéma Le Royal
13, Rue Pasteur 05000 GAP

Inscription sur place
Entrée : 5 euros

En partenariat avec la Maison des Adolescents Des Hautes alpes:
04 92 56 05 56

AFREPSHA - TEL : 04 92 45 05 97
Email : afreps@orange.fr

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de réseau / partenariat

Participation au Forum « CIAO GAMIN » organisé par l'UDAF 05 et coordination de l'espace santé:

19 mars 2016

DES STANDS!

Accueil par l'Union Départementale des Associations Familiales des Hautes-Alpes (UDAF)

Qui peut m'aider ?
Me loger ?
Me déplacer autrement ?
Me soigner ?
Changer d'orientation ?
Gérer mon budget ?

ESPACE LOGEMENT
Comment trouver un appartement ? Quelles charges aurais-je à payer ? C'est quoi la colocation ? Quelles démarches pour emménager (eau, gaz, électricité, téléphone) ? Quelles sont les aides au logement ? Comment les demander et auprès de qui ? Et mon dépôt de garantie, mon cautionnement, mon assurance ? Comment faire des économies d'énergie ? Quelles démarches pour l'internet ?
Pour vous répondre :
Foyers des Jeunes Travailleurs 05 / Mission jeunes 05 / CAF / Agence Départementale d'Information sur le Logement / Chambre de Commerce et d'Industrie / Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Alpes

ESPACE MOBILITÉ
Comment bouger malin et pas cher à l'intérieur et hors du département des Hautes-Alpes ? Train ? Car ? Covoiturage ? Vélo ? Quelles réductions pour les jeunes ?
Pour vous répondre :
TER-SNCF / Conseil Général 05, Service déplacements et bourses scolaires / Conseil Régional PACA / SCAL-LER / Association Mobil'idées

ESPACE ORIENTATION, FORMATION, INSERTION, EMPLOI
Comment et auprès de qui trouver des infos sur les études ? Sur les secteurs d'activité ? Sur les formations et filières professionnelles ? Sur la recherche d'emploi ?
Pour vous répondre :
Centre d'Information et d'Orientation / Cité des métiers / Pôle emploi / Conseil Régional PACA / Mission jeunes 05

ESPACE ENGAGEMENT, CITOYENNETÉ
Quelles démarches pour passer son BAFA ? Pourquoi, comment et où s'engager ? Pourquoi créer une Junior Association ? Comment trouver une mission de Service Civique ? Comment devenir volontaire ? Comment partir à l'étranger ?
Pour vous répondre :
ADELHA - Ligue de l'Enseignement des Hautes-Alpes / Association Euroscope / Conseil Régional PACA

ESPACE VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE
Faire ses études ailleurs : Combien ça coûte ? Quand doit-on faire sa demande de bourse ou de logement CROUS ? Faire un prêt étudiant : Comment ça marche ? Comment ouvrir un compte et utiliser ma carte bancaire ? Quels sont les avantages de la « Carte YES ! » ?
Pour vous répondre :
CROUS / Conseil Général 05, Service du Tourisme, de l'Air, des Sports et de la Jeunesse / Fédération Bancaire Française

ESPACE INTERNET UTL/ERIC
Comment faire une recherche pertinente sur le Web ? Comment utiliser les services publics en ligne ?
Pour vous répondre :
Université du Temps Libre de Gap

ESPACE SANTÉ BIEN DANS SON CORPS ET SA TÊTE
Alimentation, activité physique, sexualité et santé en général : Comment gérer cette nouvelle autonomie ? Comment rester en bonne santé ? Quelle sécurité sociale et/ou mutuelle choisir ? Vers qui se tourner si ça va mal ? Comment gérer la vie au quotidien et éviter tous les excès et les risques ?
Pour vous répondre :
Maison Des Adolescents 05 / Centre de Planification et d'Éducation familiale des Hautes-Alpes / CODES 05 / Mutualité Française / Association « Le Planning Familial 05 » / CPAM

DES ANIMATIONS !
Des animations autour du quotidien seront proposées tout au long de l'après-midi.
« Préparer un repas, bon, pas cher et rapide », démonstration avec Pascal Daumas et Michel Neveu, éducateurs de goût.
« Apprendre les premiers gestes de secours », démonstration avec la Croix-Rouge française.
« Maintenance véhicule et conduite routière : Changer une roue, mettre des chaînes, changer et recharger une batterie », démonstration avec un enseignant et des élèves du lycée Paul Héraud de Gap.
« Simulateur 2 roues et simulateur d'alcool », démonstration avec la coordination de la Sécurité Routière de la Préfecture.

Avec l'aimable participation des élèves de la section accueil du Lycée des Métiers Sévigné.
Animation générale par Joël Armand, Planète Champagnat.

Ainsi qu'aux Comités de pilotage d'organisation et de bilan:

- (25/09/15; 27/11/15; 11/12/15;)
- 23/02/16;
- 1/03/16;
- 10/11/16

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de réseau / partenariat

Participation au colloque organisé par le CoDES 05 « Compétences psychosociales: 11 octobre 2016

 10^{ÈME} COLLOQUE DÉPARTEMENTAL DU CoDES 05 LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES... OUTILS DE PROMOTION DE LA SANTE POUR TOUS Mardi 11 Octobre 2016 à partir de 8h30 - Salle de la Manutention - Embrun	
8H30	ACCUEIL DES PARTICIPANTS
9H	ALLOCUTIONS D'OUVERTURE M. LAVERNHE - Président du CoDES 05 Mme EYMEUD - Maire d'Embrun, Présidente de la Conférence sanitaire de territoire 05 M. VIEUXTEMPS - Délégué Territorial 05 de l'ARS PACA
9H30	LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES : DE QUOI PARLE-T'ON ? Mme PEZE - Psychologue bénévole, Association Française des Diabétiques - AFD Psychologue salariée, Association des Dialysés de Provence et Corse - ADPC
10H	LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES PAR LES POLITIQUES DE SANTE M. MEUR - Pilote Régional du Schéma Régional de Prévention - ARS PACA
10H30	PRESENTATION DU CARTABLE DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES Mme WILLIAMSON - Directrice territoriale Pôle Loire Atlantique - IREPS Pays de la Loire
11H	PAUSE - ECHANGES...
11H15	PRESENTATION DE COMETE... UN OUTIL POUR DEVELOPPER LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES EN EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT M. SAUGERON - Chargé de projets / Formateur ETP - CRES PACA
11H45	PRESENTATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES ET À LA PARENTALITÉ « SFP 6-11 ANS » Mme ROEHRIG - Médecin de Santé Publique - Thérapeute familiale - CoDES 06
12H15	ECHANGES AVEC LA SALLE...
12H30	PAUSE DEJEUNER BUFFET (10 €) SUR PLACE - VISITE DES STANDS PARTENAIRES
14H	EXPERIMENTATION DU THEATRE-FORUM... UN OUTIL INTERACTIF DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES
14H30	TABLE RONDE N°1 QUELLE PLACE DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES AU CŒUR DES PROGRAMMES D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT ? Mme CASANOVA - Médecin addictologue ANPAA 84 - Programme « Choizitaconsa® » Mme LOPEZ, Mme CAGNAC - Ateliers estime de soi - Fondation Edith Seltzer M. LOCICERO - Jardins thérapeutiques - Fondation Edith Seltzer Centre Médical La Durance ECHANGES AVEC LA SALLE
15H15	TABLE RONDE N°2 QUELLE APPROCHE DES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES AUPRÈS DE DIFFÉRENTS PUBLICS ? Mme LANGLOIS - Chargée de projets MDA 05 M. BOUSQUET - Médecin CSAPA Sud ANPAA 05 - Sevrage ambulatoire Collectif « Les Décolés » M. DUBOS - Vice-Président de l'UNAFAM 05 - Projet « Psycyclotte » Mme GUICHARD - Responsable de l'Association « Marionnettes des Alpes » Mme KUPIEC - Responsable de l'Unité PJJ 05 ECHANGES AVEC LA SALLE
16H30	ALLOCUTION DE CLÔTURE Mme. FILIPUCCI - Vice-Présidente du CoDES 05

Ainsi qu'aux Comités de pilotage et d'organisation.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de réseau / partenariat

Interventions au Forums prévention santé:

- LEP Embrun: 12 janvier 2016
- Collège de Guillestre: 15 janvier 2016
- Lycée A. BRIAND, Gap: 25 janvier 2016

GUILLESTRE Un quiz sur la prévention pour les collégiens



Le président du CISPD, Michel Mouron est venu à la rencontre des collégiens.

Quiz collégial pour les 3èmes

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) du Guillestrois avait convié, vendredi, les 77 élèves des trois classes de 3e du collège des Hautes-Vallées à un quiz multithématique à la salle polyvalente.

Mise en scène théâtrale

Répartis par groupe de six, les jeunes ont planché sur trois questionnaires : le monde numérique, les addictions et le code de la route, civisme et respect. Les questions de ce quiz avaient été rédigées collégialement entre plusieurs partenaires, la gendarmerie, la maison des adolescents, l'association 4, 3, 2, le collège... Partenaires qui étaient aussi présents pour aider à la bonne organisation et aux corrigés de cet après-midi quiz.

Les collégiens ont aussi été sollicités pour mettre en scène chaque thème sous la forme de saynètes, afin de mieux faire passer les messages des différents sujets développés dans les quiz.

Les bonnes réponses aux différents questionnaires, le fair-play, tout était noté afin de déterminer les deux meilleures équipes. Une place de cinéma a été offerte à chaque collégien des équipes gagnantes. Tous les participants sont repartis avec un CD et une documentation sur la prévention

Ainsi qu'aux réunions de préparation de ces journées.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de réseau / partenariat

Participation aux Comités Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD) :

- Guillestre : 21 avril 2016 ; 15 septembre 2016 ; 17 novembre 2016
- Embrun (plénière): 14 juin 2016

Participation au Comité de pilotage local et aux Comité d'organisation technique (COT) pour la déclinaison territoriale du projet « *Bien être des jeunes sous-main de justice* » (Ministère de la JUSTICE / ANMDA / CREA PACA Corse) :

- 3 juin 2016

Participation aux réunions REAAP :

- Bassin Gapençais : 18 mars et 1^{er} juillet 2016
- Journée départementale sur la parentalité: 14 novembre 2016

Participation aux Comités de pilotage projet « Sport santé » Champsaur Valgaudemar:

5 et 24 avril 2016

Participation aux réunions de travail MDA PACA :

- 10 mars 2016 à Aix-en-Provence
- 6 juillet 2016 à Avignon
- 12 décembre 2016 à Aix-en-Provence



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de réseau / partenariat

Animation départementale des actions coordonnées de prévention « Enfants-ados-jeunes » :

ARS PACA - DT 05 / MDA 05 et partenaires :

Pour la période 2017-2021, la Direction de l'ARS PACA a souhaité expérimenter une réorganisation de la prévention dans le département des Hautes Alpes. Dans l'objectif d'harmoniser, de pérenniser et de rendre les actions plus efficaces, la MDA 05 s'est vu confier la mission d'animation et de coordination des actions de prévention à destination des « Enfants-Ados-Jeunes ».

Pour ce faire, des réunions partenariales rassemblant une trentaine d'acteurs du département, ont été organisées en mars, mai et septembre 2016.

Dans un premier temps, un état des lieux de la prévention en cours, sur le territoire, a pu être établi.

Dans un deuxième temps, les acteurs ont été invités à présenter et discuter leurs propositions d'actions en comité de pilotage.

En parallèle, un travail plus individualisé avec les partenaires a été mené.

Créer du lien entre les projets, des partenariats entre les acteurs, tout en répondant aux besoins du territoire, est l'objectif de ce dispositif expérimental.

La MDA 05 a effectué un recrutement sur un poste à 50 % ETP de « Chargé de missions » dès le 3 octobre 2016.

En prévision de l'appel à projet de février 2017, 14 projets, émanant d'une dizaine de structures différentes, ont été recensés et présentés. Ils répondent aux thématiques et objectifs définis ensemble. La grande majorité fait état d'au moins un partenariat. Seuls quelques manques concernant certains publics et zones géographiques ont été relevés.

La MDA 05 répondra, pour sa part, à cet appel à projet en présentant 4 demandes de subvention répondant à l'objectif général défini par les acteurs participant à la démarche : « Promouvoir des facteurs de protection et des connaissances en santé de l'enfant et l'adolescent » et en étant partenaire de 3 projets portés par d'autres acteurs du département.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de réseau : partenariat

Participation à l'« action emblématique » de prévention :

« Périnatalité et Addiction » :

ARS PACA / DT 05 / CSAPA Nord / CSAPA Sud et partenaires :

La MDA 05 a souhaité proposer une action de prévention en direction des femmes enceintes ou jeunes parents, articulée autour d'un mini-film, starter à la discussion.

L'objectif de cette action réside dans la prévention des **troubles du lien mère-enfant** pouvant résulter d'une consommation de produits psychoactifs au cours de la grossesse.

Le mini-film réalisé dans le cadre de cette action pourrait servir d'outil d'animation aux professionnels du champ de l'addictologie, de la PMI, aux sages femmes, aux médecins.. etc. notamment pour faciliter la parole autour de ces sujets difficiles et parfois culpabilisants pour les parents.

La MDA 05 a participé à l'ensemble des comités de pilotage relatif à la mise en place des différentes actions proposées par les partenaires:

26/01/16; 8/03/16; 9/05/16; 23/06/16; 6/09/16

Dans ce cadre, la MDA 05 était également présente aux conférences sur les nouvelles recommandations du Pr LEJEUNE le 04 octobre 2016 à Briançon et le 5 octobre 2016 à Gap.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de réseau / partenariat

Participation à l'expérimentation d'une Coordination Territoriale d'appui (CTA) : ARS / et structures portant une mission d'intégration/animation sur le territoire, soit : ARS DD 05 / MAIA / PTA - Réseau Symbiose / MDA 05 Initiée dans le cadre de l'axe 2 de la Stratégie nationale de santé, la CTA a pour but d'aider à l'amélioration des soins pour les patients, en garantir l'égalité d'accès en privilégiant une logique territoriale. Les enjeux se situent autour de l'amélioration des parcours de santé, de la coordination des acteurs du soin, du médico-social et du social autour du patient afin d'éviter les ruptures dans les parcours.

Dans le département 05, la CTA s'est organisée comme une instance technique du Programme Territorial de Santé (PTS) :

- Coordination intra et inter parcours (groupes PTS) et la synthèse sur laquelle reposera la traduction concrète du PTS.
- Développement du ROR sur le 05. Le ROR concourant à l'efficacité des groupes parcours en recensant de manière organisée le « qui fait quoi ».
- Création d'outils d'harmonisation du travail des groupes projets pour faciliter :
 - la cohérence entre les groupes,
 - la coordination

Dates des réunions CTA :

- 7 janvier 2016
- 14 janvier 2016
- 5 avril 2016
- 21 juillet 2016
- 02 octobre 2016

Participation à la journée de travail sur le schéma départemental unique des solidarités et schéma des services aux familles : Conseil Départemental 05, le 20 septembre 2016.

Participation à la Conférence Régionale de concertation en santé mentale : ARS PACA, Marseille, le 08 septembre 2016.

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de réseau / partenariat

Participation à l'animation et la coordination de deux groupes de travail dans le cadre de la déclinaison locale du Programme régional de santé : Le Programme Territorial de santé (PTS) :

L'animation du PTS est pilotée par la DD 05 de l'ARS, avec l'appui de la conférence territoriale.

Cinq groupes projets vont permettre la mise en œuvre concrète du PTS :

- Le parcours de la personne âgée ;
- Le parcours de la personne handicapée ;
- Le parcours en santé mentale avec 3 volets (les enfants et les adolescents - les adultes - l'addictologie) ;
- Le parcours des malades chroniques
- La lutte contre les inégalités d'accès à la santé

Ils sont animés par des binômes DTARS / Conférence de territoire et /acteurs de terrain

Les orientations et actions déterminées au sein de ces groupes doivent être en conformité avec le PRS.

La finalité est de construire des parcours de santé en harmonisant les dispositifs de prévention, du médicosocial, du social, du sanitaire, de l'ambulatoire et des structures institutionnelles par le repérage des points de rupture, des actions redondantes et/ou des besoins non couverts.

Les points de rupture sont regroupés par grandes thématiques. Chaque thématique est abordée dans un atelier.

La MDA 05 co-anime avec l'ARS DD 05 le groupe « Parcours en Santé mentale » avec le sous groupe « enfants-ados-jeunes » et participe activement au sous-groupe « addictologie ».

Dates des réunions PTS 05 :

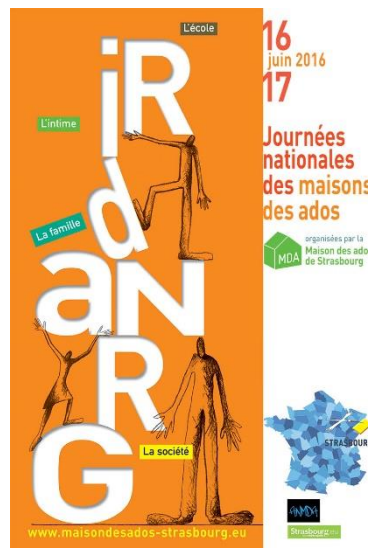
- 14 janvier 2016
- 29 mars 2016
- 31 mars 2016
- 14 juin 2016
- 06 octobre 2016

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de réseau / partenariat

Présence à différents colloques, journées de réflexion, formations :

- Colloque « Prévention de la radicalisation des jeunes »
Digne les Bains, MDA 04, 6 juin 2016
- Journées Nationales : « GRANDIR »
Strasbourg, 16 et 17 Juin 2016
- Formation : « Compréhension détection et prévention des processus de radicalisation »
Gap, Préfecture des Hautes-Alpes, 26 et 27 septembre 2016
- Colloque : « La place et les droits de l'enfant: quelle avancée depuis 20 ans? »
Gap, Association Enfant en Danger, 29 septembre 2016



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Encadrement et suivi de stagiaires :

- Amira GUEDDOUD :

Formation d'Educatrice spécialisée 1^{ère} année:

Stages MDA 05 :

7 au 19 mars 2016

28 mars au 2 avril 2016

18 avril au 23 avril 2016

2 mai au 14 mai 2016

- Clara BENFATMA, Chloé DE BROISSIA, Coralie LOUIS :

Terminale ST2S (sciences et technologie de la santé et du social)

Accompagnement d'un travail de fin d'études dans le cadre d'un module
« évaluation et méthodologie de projet » pour le Baccalauréat.

7 octobre 2016

18 octobre 2016

8 novembre 2016

2 décembre 2016

+ date en 2017

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de communication :

- Publications :

Article « ***Grandir avec la culture*** »,
Revue de l'enfance et de l'adolescence, N°93, Ed-RAFEF-GRAPE, avril 2016,
Patricia FIVIAN

Article « ***Les pratiques artistiques comme vecteur d'intégration : Nouveau Reg'Art, une action de la Maison des adolescents 05 et du Centre Populaire d'Enseignement des Alpes du Sud*** »,
Les cahiers du DROS, N°18, décembre 2016, Patricia FIVIAN

L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les actions de communication :

Diffusion annuelle des plaquettes

C'est principalement au travers de la diffusion de plaquettes, spécifiques à chaque lieu d'accueil (10), que la MDA 05 informe les adolescents ou les parents de la présence d'un lieu d'accueil MDA proche de leur domicile ou du lieu de scolarisation.

Tous les partenaires du réseau diffusent cette plaquette sur leurs territoires respectifs, auprès des structures locales concernées par l'adolescence (Maisons des Solidarités, Mission Jeunes, Services jeunesse, collèges, lycées, centre de prévention et de planification familiale, CSAPA, associations culturelles et sportives...etc.).

Comme chaque année, la MDA 05 a réédité et diffusé plus de 2.000 plaquettes, notamment par l'intermédiaire des lieux d'accueils MDA.

Exemple : Plaquette du lieu d'accueil « Gap Centre-Ville » recto/verso :



L'ACTIVITE DE LA MDA 05

Les Actions de communication :

Le site Internet mda05.fr

En 2016 le site MDA a enregistré 2 453 visiteurs pour 7 213 pages vues. Les « nouveaux visiteurs » représentent 80 % des utilisateurs contre 20 % de visiteurs « revenants ».

Cependant depuis mai 2015, Google privilégie les sites internet qui sont en Responsive Design, c'est à dire qui s'adaptent aux écrans de Mobiles et tablettes... Il se peut que notre site perde en référencement.

De plus, notre public : les jeunes, utilisent à 95% leur mobile ou tablette, et notre site n'étant pas en Responsive Design, ils ont moins envie d'aller dessus parce qu'il faut « zoomer » pour pouvoir voir le texte.

Par les statistiques, nous voyons que les connexions via Smartphone et tablettes représentent 20% environ, mais avec un très fort « taux de Rebond », malgré tout en baisse à 58 % en 2016 (contre 76% en 2015), cela veut dire que ces utilisateurs quittent un peu moins vite le site après affichage, par rapport à l'an dernier.

En 2017 il sera donc nécessaire d'envisager un travail de refonte du site afin qu'il soit mieux adapté aux publics et aux nouveaux outils de communication.

<http://www.mda05.fr>

MDA 05 - RAPPORT D'ACTIVITE 2016

ANNEXES

- 1- Circulaire ministérielle 2016
- 2- Nouveau cahier des charges 2016
- 3- Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes (novembre 2016)
- 4- Charte éthique du réseau MDA
- 5- Composition du comité de pilotage
- 6- Livret d'accueil MDA 05

ANNEXE 1

Circulaire ministérielle 2016



Le Premier Ministre
n° 5899/SG

Paris, le 28 novembre 2016

à

*Mesdames et Messieurs les ministres
Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
d'agence régionale de santé*

Objet : Actualisation du cahier des charges des Maisons des adolescents

Annexe : Cahier des charges

L'amélioration du bien-être et de la santé des jeunes est une priorité fixée par le Président de la République, qui requiert une mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'adolescence constitue en effet une période charnière déterminante, marquée par la possible émergence de difficultés scolaires, de conduites transgressives ou à risques et de troubles psychiatriques. Ces problématiques nécessitent une prise en charge spécifique et coordonnée faisant intervenir les acteurs des milieux de l'école et de l'enseignement supérieur, de la santé somatique et psychique, de l'accompagnement social, éducatif et professionnel et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Lieux ressources sur la santé et le bien être des jeunes, les Maisons des adolescents sont des structures associant une diversité d'institutions et de professionnels, afin d'organiser l'accueil, l'orientation, la prise en charge et l'accompagnement des adolescents. Elles assurent également l'accueil de l'entourage familial et apportent un soutien et une expertise aux professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence. Les Maisons des adolescents proposent un accueil sans rendez-vous et des horaires d'ouverture adaptés aux modes de vie des adolescents. Elles se déplacent également au devant des besoins des jeunes.

Il existe actuellement une centaine de Maisons des adolescents, qui couvrent majoritairement un territoire départemental ou infra-départemental et disposent généralement d'antennes ou de permanences en dehors du lieu d'implantation principal de la structure. Le cahier des charges initial, annexé à la lettre-circulaire du 4 janvier 2005 du ministre des solidarités, de la santé et de la famille et élaboré par la délégation interministérielle à la famille à la suite de la conférence de la famille de 2004, a servi de support à un programme de développement mené par le ministère de la santé, qui s'est poursuivi jusqu'en 2015. A l'exception de quelques départements non encore pourvus, l'ensemble du territoire est désormais couvert.

Hôtel de Matignon - 57, rue de Varenne - 75007 PARIS - Téléphone : 01 42 75 80 00

Il convient à présent de consolider ce dispositif qui a fait ses preuves et de renforcer sa dimension partenariale, afin de garantir la mise en œuvre de l'ensemble de leurs missions et l'égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, un nouveau cahier des charges, annexé à la présente circulaire, a été adopté à la lumière des recommandations dressées par l'Inspection générale des affaires sociales et par la mission présidentielle sur le bien-être et la santé des jeunes. Il tient compte également des dispositions relatives à l'organisation de la santé mentale et de la psychiatrie adoptées dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Les Maisons des adolescents s'inscrivent en effet dans la politique territoriale en faveur de la santé et du bien-être des jeunes. Cette actualisation du cahier des charges répond également aux préconisations de l'association nationale des Maisons des adolescents et tient compte du partenariat établi par cette association par voie de conventions avec les ministères en charge de la santé, de l'éducation nationale et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Ce cahier des charges, applicable à toutes les Maisons des adolescents présentes sur le territoire national, réaffirme la nécessaire mobilisation de l'ensemble des partenaires et en particulier des conseils départementaux au titre de leurs missions en matière de protection de l'enfance. Cette mobilisation est indispensable pour permettre aux Maisons des adolescents de mener à bien les missions qui leur sont confiées. Parmi ces missions figurent notamment la prévention et la détection des situations à risque (violences subies, risque de déscolarisation ou de radicalisation) ainsi que l'expertise de situations complexes.

En lien avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales concernés, les agences régionales de santé sont chargées, dans le cadre de la stratégie pour la santé des jeunes définie au sein du projet régional de santé, de mettre en œuvre ce cahier des charges. Elles pourront à cet effet prendre appui sur l'association nationale des Maisons des adolescents et ses relais régionaux.

Je vous demande de bien vouloir veiller à la large diffusion de cette circulaire dans vos services, ainsi que dans les établissements relevant de votre tutelle.



Manuel VALLS

ANNEXE 2

Nouveau cahier des charges 2016

Cahier des charges des Maisons des adolescents

1. Les objectifs des Maisons des adolescents

Sur un territoire donné, les Maisons des adolescents sont des structures pluridisciplinaires qui constituent des lieux ressources sur l'adolescence et ses problématiques à destination des adolescents, des familles et des professionnels.

L'adolescence est ici entendue comme une période de vie s'étendant de 11 à 21 ans, pouvant se prolonger jusqu'à 25 ans suivant les projets des Maisons des adolescents.

Les Maisons des adolescents remplissent les objectifs généraux suivants :

- Apporter des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des adolescents, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire
- Offrir un accueil généraliste en continu et ouvert à tous les jeunes par des professionnels des domaines sanitaire, médico-social, social, éducatif ou judiciaire intervenant dans le champ de l'adolescence
- Offrir une prise en charge multidisciplinaire généralement de courte durée
- Fournir aux adolescents un soutien, un accompagnement et les informations nécessaires au développement de leur parcours de vie
- Développer la prévention et promouvoir des modes de vie impactant favorablement la santé et le bien être
- Contribuer au repérage des situations à risques (violences, usage de substances psychoactives et pratiques addictives, comportements sexuels à risques...) et à la prévention de la dégradation de situations individuelles (échec scolaire, déscolarisation, radicalisation...)
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge et des accompagnements, en contribuant à la coordination des parcours de santé
- Favoriser l'élaboration d'une culture commune sur l'adolescence, le décloisonnement des différents secteurs d'intervention et les pratiques coordonnées sur un territoire
- Contribuer au renforcement d'une médecine de l'adolescence.

Il en découle les objectifs opérationnels suivants :

- Offrir aux adolescents, notamment ceux qui sont en rupture et/ou ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels, un espace d'accueil neutre, ouvert et non stigmatisant, conforme à la temporalité de l'adolescent, et une prise en charge médico-psychologique et somatique, mais aussi juridique, éducative et sociale, généralement de courte durée

- Accueillir, conseiller, orienter les jeunes et leurs familles, faciliter leur accès aux services dont ils ont besoin
- Favoriser la mise en réseau des acteurs territoriaux intervenant auprès des adolescents et la mise en œuvre d'accompagnements et de prises en charge collectives ou individuelles, globales, pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles (médicales, psychologiques, sociales, éducatives, médico-sociales, voire judiciaires) en vue de la santé et du bien-être des jeunes
- Coordonner en interne à la Maison des adolescents et avec les partenaires le suivi des prises en charge multidisciplinaires conjointes
- Organiser et fournir une expertise pluridisciplinaire sur des situations individuelles afin de définir une stratégie de prise en charge et d'accompagnement
- Développer des dispositifs innovants et/ou expérimentaux, de nature à adapter l'offre des Maisons des adolescents aux évolutions des problématiques de santé des adolescents, des territoires, des partenariats, des ressources professionnelles...
- Développer ou participer à des actions de promotion de la santé en direction des adolescents eux-mêmes, mais aussi des professionnels en lien avec l'adolescence
- Participer à des projets de recherche pluridisciplinaires sur l'adolescence.

2. Le positionnement territorial et dans l'offre en faveur des jeunes

Les Maisons des adolescents s'inscrivent dans le cadre de la territorialisation de la politique de santé animée par les agences régionales de santé (ARS) et des politiques en faveur de l'enfance et de la famille dont la responsabilité est confiée aux présidents de départements. Elles s'articulent avec les dispositifs existants et suscitent des dynamiques partenariales sur la santé et le bien être des jeunes.

Les Maisons des adolescents contribuent au diagnostic et au projet territorial de santé mentale définis à l'article L3221-2 du Code de la santé publique et peuvent être signataires du contrat territorial de santé mentale en découlant. Elles contribuent également à l'élaboration des schémas départementaux en faveur de l'enfance et de la famille.

Elles peuvent participer à une communauté professionnelle territoriale de santé et être signataires d'un contrat territorial de santé. Elles s'articulent avec les plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes prévus par la loi de modernisation de notre système de santé.

Elles ont vocation à être prises en compte et impliquées dans les contrats locaux de santé, les ateliers santé-ville et les conseils locaux de santé mentale.

Dans le cadre d'une organisation en réseau, les Maisons des adolescents définissent, de façon partenariale, des liens et des modalités de travail en commun avec les autres acteurs intervenant auprès des jeunes, parmi lesquels ceux en charge :

- De la prise en charge médico-psychologique et somatique des jeunes (notamment les secteurs de pédopsychiatrie et psychiatrie)
- De l'écoute des jeunes (Points accueil écoute jeunes, Espaces santé jeunes)
- De la protection de l'enfance (notamment l'aide sociale à l'enfance)

- De la prise en charge des jeunes en difficulté, au titre de la protection de la jeunesse (notamment la protection judiciaire de la jeunesse)
- De la prévention de la déscolarisation et de l'exclusion (notamment les dispositifs mis en place par l'Education nationale)
- Du parcours éducatif de santé (comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté)
- De l'insertion socioprofessionnelle des jeunes (notamment les missions locales)
- De dispositifs médico-sociaux spécialisés, en particulier les consultations jeunes consommateurs
- De l'information, du diagnostic et du dépistage des infections sexuellement transmissibles (notamment les CeGIDD)
- De l'écoute et de l'accompagnement des parents et de l'entourage familial
- De l'information jeunesse
- De la coordination de parcours pour les mineurs non accompagnés
- De la prévention de la radicalisation.

Les Maisons des adolescents viennent en appui et en complémentarité des acteurs existants dans les territoires. Elles interviennent notamment dans le parcours de prise en charge des jeunes les plus en difficulté, au regard de leur expertise en matière de santé globale et plus particulièrement de santé mentale.

3. Le pilotage du dispositif Maison des adolescents

Le pilotage du dispositif Maisons des adolescents est confié aux ARS, qui nomment au sein de leurs services un référent Maison des adolescents. Ce pilotage est organisé en collaboration étroite avec les départements, les autres collectivités territoriales parties prenantes, les autres administrations déconcentrées de l'Etat identifiées sur le sujet et les autres partenaires institutionnels.

Les délégations territoriales assurent un suivi et un soutien rapprochés des structures présentes sur leur territoire, selon des modalités définies par les ARS.

Les agences régionales de santé octroient un financement aux structures Maisons des adolescents sur la base de la conformité de leurs actions avec les dispositions prévues par le présent cahier des charges. En fonction des besoins identifiés et des logiques partenariales existantes, elles peuvent, en lien avec les partenaires cités ci-dessus, identifier les missions devant faire l'objet d'une mise en œuvre prioritaire par la Maison des adolescents et celles pouvant être mutualisées ou revêtir un caractère facultatif.

Elles précisent le rôle des Maisons des adolescents au sein de la stratégie pour la santé des jeunes élaborée dans le Projet régional de santé.

Elles s'appuient sur l'Association nationale des Maisons des adolescents (ANMDA) et son réseau régional.

4. Les conditions et modalités de création

La création d'une Maison des adolescents résulte d'une démarche partenariale s'appuyant sur un diagnostic des besoins du territoire et du niveau de couverture de ces besoins par l'offre en place, tant publique que privée. Doivent être pris en compte les points forts et les points faibles de cette offre, ainsi que les données locales disponibles sur les adolescents (données démographiques, sanitaires, scolaires, épidémiologiques...).

Ce diagnostic doit être partagé par l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'adolescence. Il doit également en tant que de besoin associer les autres acteurs concernés (police, gendarmerie...).

Il doit être établi en coordination avec les travaux menés en vue de l'élaboration des projets territoriaux de santé mentale et des contrats territoriaux et locaux de santé.

A la lumière de ce diagnostic, qui devra être régulièrement révisé, seront élaborés des objectifs pour le territoire, en cohérence avec les priorités territoriales identifiées au sein de la stratégie santé des jeunes du Projet régional de santé.

Dans la dynamique de la politique de la ville et des contrats de ville qui en sont l'un des instruments, une priorité sera donnée à des projets implantés sur des territoires identifiés comme étant en difficulté en termes de vulnérabilité et de fragilité de leur population adolescente.

La phase d'élaboration du projet de Maison des adolescents doit s'appuyer sur un comité de pilotage réunissant les principales parties prenantes et leurs services.

Ce comité de pilotage permet de réunir les deux niveaux de contribution nécessaires à la bonne réussite du projet de Maison des adolescents : le niveau politique et le niveau technique.

La création de la Maison des adolescents fait l'objet d'une convention constitutive qui décrit, en conformité avec le présent cahier des charges :

- Les éléments du diagnostic territorial ayant fondé le besoin
- les objectifs opérationnels du projet
- le territoire couvert par la Maison des adolescents (départemental ou infra-départemental)
- les missions confiées à la Maison des adolescents
- les moyens nécessaires à la réalisation des missions confiées
- les apports et engagements respectifs de chaque signataire (financements, mises à disposition de personnels, échange d'information, participation aux réunions de suivi...)
- les modalités de gouvernance stratégique et opérationnelle
- les modalités de suivi et d'évaluation du projet

Cette convention est signée par :

- Le ou les promoteurs du projet : établissement hospitalier, association, conseil départemental...
- L'ensemble des partenaires parties prenantes du projet, dont les financeurs. Ces parties prenantes ont notamment vocation à être :
 - Le conseil départemental et les autres collectivités territoriales (communes et leurs groupements, conseil régional)
 - L'agence régionale de santé
 - Les établissements de santé et les établissements médico-sociaux prenant en charge des jeunes
 - L'éducation nationale

- La protection judiciaire de la jeunesse et les juridictions pour mineurs
- Les services de l'État en région et département (direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, direction régionale de la culture...)
- Les missions locales
- Le cas échéant, les caisses d'allocations familiales (CAF et MSA)

5. Le public accueilli, les missions et les prestations proposées

a) Le public accueilli

Les Maisons des adolescents sont ouvertes à tous les adolescents, à leur famille et à tous les acteurs de l'adolescence (professionnels, élus, bénévoles...). Elles leur offrent un accueil large et généraliste.

Les adolescents accueillis sont âgés de 11 à 21 ans, cette fourchette d'âge pouvant varier jusqu'à 25 ans en fonction du projet de chaque Maison des adolescents.

En outre, de par leur mission de coordination pluri-institutionnelle et pluridisciplinaire, les Maisons des adolescents s'adressent de manière privilégiée à des adolescents rencontrant de graves difficultés de vie ou des difficultés multiples ou vivant dans des situations particulièrement complexes, en santé ou dans les champs socio-éducatif et médico-psychiatrique. Les Maisons des adolescents contribuent au traitement de ces situations complexes, notamment celles vécues par des adolescents en situation « d'incapacité », des adolescents radicalisés ou en risque de radicalisation, grâce à des coopérations formalisées avec chacun des partenaires concernés.

b) Les missions

Les Maisons des adolescents remplissent les missions suivantes :

- Missions d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge des publics
 - L'accueil généraliste, déstigmatisé et sans rendez-vous des adolescents et de leur famille
 - L'évaluation des situations et, chaque fois que nécessaire, l'orientation vers les structures les mieux adaptées
 - Les soins médico-psychologiques et somatiques (à la Maison des adolescents ou via un partenariat formalisé)
 - L'accompagnement socio-éducatif (à la Maison des adolescents ou via un partenariat formalisé)
 - La prévention et la promotion de la santé
- Missions de coordination et d'appui aux acteurs
 - La contribution à la coordination des parcours de santé
 - Le soutien aux professionnels, notamment dès lors que ceux-ci atteignent isolément ou institutionnellement les limites de leurs compétences
 - La sensibilisation et la formation aux problématiques de l'adolescence, spécifiquement sur la santé et la santé mentale
 - L'animation et la coordination du réseau des professionnels de l'adolescence

c) Les prestations proposées

Les Maisons des adolescents s'adressent aux adolescents, mais également à leur famille et leur entourage, ainsi qu'aux professionnels et acteurs de l'adolescence intervenant auprès des jeunes dans le secteur de la santé, de l'éducation, de l'apprentissage, de la justice, de la culture, du sport ou encore de la sécurité des personnes.

➤ **Actions en direction des adolescents**

Les actions sont individuelles (accueil, information, entretiens, consultations, accompagnement et suivi dans les domaines médical, psychologique, social, éducatif, scolaire ou judiciaire), mais également collectives (groupes de parole, ateliers thérapeutiques, ateliers de médiation...).

Les accompagnements et les prises en charge sont préférentiellement pluri-institutionnels et pluri-professionnels.

Ils sont organisés en partenariat avec les professionnels et structures intervenant auprès des adolescents : pédiatres, médecins généralistes, centres médico-psychologiques, centres médico-psycho-pédagogiques, mission de promotion de la santé en faveur des élèves, services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé, bureaux d'aide psychologique universitaire, centres d'éducation et de planification familiale, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), consultations jeunes consommateurs, établissements d'enseignement, missions locales et, lorsqu'ils sont présents sur les territoires d'intervention des Maisons des adolescents, points accueil écoute jeunes (PAEJ), espaces santé jeunes (ESJ), centres d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers, etc.

Ils sont proposés dans les locaux de la Maison des adolescents, dans les locaux des partenaires ou sur les différents lieux d'intervention de la Maison des adolescents à la rencontre du public adolescent.

➤ **Actions en direction des familles**

Les Maisons des adolescents remplissent un rôle d'accueil et soutien aux parents.

Elles travaillent en lien avec les acteurs du soutien à la parentalité, notamment les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP). A ce titre, les actions en direction des familles doivent faire l'objet d'une réflexion partagée, notamment sur la place des parents dans l'accompagnement et la prise en charge.

Elles peuvent être individuelles ou collectives (groupes de paroles, séances d'information, de sensibilisation, cafés des parents).

➤ **Actions en direction des partenaires**

Les Maisons des adolescents réalisent des prises en charge coordonnées avec les institutions intervenant dans le champ de l'adolescence et parties prenantes au projet. Ces prises en charge incluent l'échange régulier d'informations sur les adolescents suivis par la Maison des adolescents et, si besoin, des réunions d'échanges entre la Maison des adolescents et les institutions partenaires pour le suivi des dossiers.

Elles constituent par ailleurs des lieux ressource sur l'adolescence et contribuent à ce titre au renforcement des compétences des différentes catégories de professionnels travaillant auprès des jeunes, notamment sur la question des souffrances et troubles psychiques. Elles confortent ces professionnels et évitent que des services de santé (ou autres) ne soient sollicités pour des difficultés n'entrant pas dans leur champ de compétence.

Les professionnels de la Maison des adolescents peuvent ainsi :

- intervenir, à la demande des professionnels, au sein des institutions, établissements et services afin de rencontrer des adolescents, réaliser des actions de sensibilisation ou d'information des jeunes et/ou des professionnels, participer à des enseignements ou des évaluations en commun
- animer des groupes d'analyses des pratiques, des groupes de réflexion interprofessionnels
- recevoir les membres d'une équipe venant présenter la situation d'un adolescent qu'ils ont en charge et participer à la définition d'une stratégie d'accompagnement
- apporter une expertise et participer à la création de réponses à des situations réputées sans solution (jeunes dits « incasables ») en recevant les professionnels et en réalisant des évaluations dans les institutions

Les Maisons des adolescents interviennent notamment en lien (en amont, en aval ou de manière coordonnée) avec les partenaires suivants, avec qui elles collaborent sur les problématiques de santé et de bien-être des jeunes :

- les médecins généralistes, qui peuvent orienter vers la Maison des adolescents des situations intriquées nécessitant un lieu neutre et un espace de médiation
- les services hospitaliers
- les professionnels de l'éducation nationale, y compris les centres de formation d'apprentis et les comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- la mission de promotion de la santé en faveur des élèves
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse
- les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- les missions locales, l'accueil par la Maison des adolescents permettant de renforcer le projet de vie du jeune dans son volet « santé et bien être »
- les autres dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ, ESJ)
- le réseau information jeunesse (CRJ, BIJ, PU...)
- les organismes en charge de dispositifs de soutien à la parentalité
- les conseils locaux de santé mentale
- les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les consultations jeunes consommateurs (CJC)
- les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)
- les services jeunesse et d'action culturelle des communes

Elles développent enfin des actions d'information et de formation à destination d'un public néophyte ou averti (colloques, conférences, sessions de formation à thèmes ou journées d'études).

6. Les personnels

Les Maisons des adolescents intègrent des professionnels de champs variés, représentant les différents dispositifs sanitaires, sociaux, éducatifs et juridiques dont les jeunes peuvent avoir besoin pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.

Ces professionnels peuvent :

- être recrutés en propre par la Maison des adolescents
- intervenir à la vacance
- être mis à disposition par leur administration, collectivité ou institution sur des temps dédiés (établissements de santé, sociaux, médico-sociaux, éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, département et autres collectivités territoriales, associations d'aide à la parentalité, centres de planification familiale, missions locales...).

En termes de métiers, seront toujours présentes les compétences suivantes¹ :

- Coordinateur
- Médecin pédopsychiatre ou psychiatre
- Pédiatre ou médecin généraliste
- Psychologue
- Infirmier
- Travailleur social
- Secrétariat

Selon les projets et les moyens, l'équipe pourra comporter du temps de gynécologue, de nutritionniste, d'addictologue, de conseiller conjugal, de conseiller juridique, ...

Les effectifs et les compétences doivent être adaptés aux besoins identifiés, à l'activité et aux projets de la Maison des adolescents, ainsi qu'à l'écosystème des acteurs existant sur son territoire d'implantation.

Au regard des missions de la Maison des adolescents et de sa fonction de lieu ressource sur le champ de l'adolescence, la mise à disposition de personnels hospitaliers, sociaux et médico-sociaux, de personnels de l'éducation nationale, notamment de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves, de personnels des missions locales et de la protection judiciaire de la jeunesse est vivement encouragée. Ces professionnels apportent en effet leur compétence, leur culture professionnelle, mais aussi institutionnelle, afin de faciliter les articulations dans des accompagnements et prises en charge partagées entre différents acteurs.

¹ En termes d'effectifs, l'IGAS préconise une base minimale de : 1 ETP médecin, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP IDE, 0,5 ETP éducateur, 0,5 ETP secrétariat

Ces mises à disposition devront être suffisamment conséquentes, en termes de volume horaire, pour autoriser une collaboration pluri-professionnelle effective permettant d'organiser l'expertise croisée des situations individuelles, la coordination des parcours des jeunes et des acteurs de l'adolescence.

7. L'organisation et le fonctionnement

Les Maisons des adolescents sont des structures ouvertes où les adolescents peuvent se rendre librement et gratuitement sans qu'une autorisation préalable des parents ne soit nécessaire. L'implication des parents sera cependant recherchée.

Elles sont localisées de façon à être aisément accessibles pour les populations adolescentes, à proximité des transports en commun et des établissements d'enseignement.

Elles sont clairement identifiées et individualisées afin de faciliter leur repérage par les adolescents et l'ensemble des familles et des professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence.

Elles offrent des plages horaires d'accueil souples et adaptées aux temporalités adolescentes.

En tant que lieu ressource sur l'adolescence, elles comportent un centre documentaire sur la santé et les problématiques des adolescents, mutualisé le cas échéant avec les partenaires.

En sus de l'accueil sur place et en fonction des besoins repérés, les Maisons des adolescents organisent la mobilité de leurs équipes afin d'aller au devant de certains publics adolescents (par exemple, les jeunes de territoires éloignés ou de quartiers dans lesquels les jeunes et leurs parents sortent rarement pour ce type de démarche personnelle). Elles peuvent notamment mettre en place une équipe mobile.

Pour répondre aux besoins territoriaux non ou insuffisamment couverts, elles peuvent également mettre en place des antennes et des permanences.

Un conventionnement avec des établissements de santé (CH, CHU, CHS) permet de garantir l'orientation des jeunes en cas de besoin d'hospitalisation urgente.

8. Le statut et la gouvernance

La Maison des adolescents est créée par convention constitutive entre ses différentes parties prenantes.

Elle peut constituer une structure autonome ou être rattachée à un établissement de santé public ou privé, une collectivité locale ou encore une association gestionnaire d'autres structures, sous réserve de leur capacité à fédérer et intégrer d'autres partenaires.

Si la forme juridique de la Maison des adolescents est laissée à l'appréciation des parties prenantes, qui déterminent la formule la plus appropriée en tenant compte du contexte local, du nombre et de la nature des acteurs impliqués, une structure *ad hoc* (GIP, association, GCS ou GCSMS) apparaît faciliter les engagements inter-partenariaux.

Le GIP permet notamment d'assurer un regroupement pérenne de partenaires publics et privés, et garantit une stabilité et une transparence des financements.

La convention constitutive de la Maison des adolescents décrit les modalités de gouvernance stratégique et opérationnelle de la structure. Elle prévoit *a minima* :

- Au niveau stratégique, un comité de pilotage territorial animé par la Maison des adolescents. Ce comité de pilotage est composé des parties prenantes de la Maison des adolescents et se réunit au moins annuellement afin :
 - d'évaluer le fonctionnement du partenariat et les actions conduites
 - de confirmer, réorienter ou compléter les axes du partenariat, sur la base notamment des évolutions du diagnostic territorial des besoins et des orientations des politiques publiques sur la jeunesse
- Au niveau local, un management opérationnel assurant la gestion de la Maison des adolescents conformément aux objectifs et modalités explicités dans la convention

9. Le financement

Les Maisons des adolescents assurent une mission transversale sur la santé et le bien être qui implique les acteurs du champ de l'intégration sociale et professionnelle, de l'éducation, de la protection de l'enfance, de la justice. Elles ont vocation à ce titre à être soutenues par ces acteurs.

Le financement de base des Maisons des adolescents, qui leur permet d'effectuer le cœur de leur mission, est assuré :

- Par l'Agence régionale de santé
- Par le Conseil départemental
- De manière complémentaire, par les autres collectivités territoriales (conseil régional, communes et leurs groupements, etc)

Des financements additionnels, permettant de développer des actions, peuvent être apportés :

- Par ces mêmes financeurs
- Par les autres partenaires publics et privés de la Maison des adolescents : établissements de santé, établissements médico-sociaux, missions locales, protection judiciaire de la jeunesse, éducation nationale et mission de promotion de la santé des élèves, fondations, préfecture, CAF, mutualité sociale agricole ...

Ces apports peuvent prendre la forme d'une contribution financière ou de mises à disposition de moyens en personnels ou de moyens matériels (locaux...).

Les mises à disposition de personnels sont vivement encouragées.

10. Le suivi et l'évaluation

Les objectifs et les projets poursuivis par la Maison des adolescents sont déclinés dans un programme d'actions annuel ou pluriannuel.

La MDA réalise un rapport d'activité annuel sur la base d'indicateurs élaborés et recueillis à l'aide du guide « *Recueil des données d'activités des Maisons des adolescents* » proposé par l'ANMDA,

permettant un recueil de données harmonisé, complet et cohérent de l'activité des MDA sur le territoire national. L'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action est intégrée à ce rapport d'activité.

Le rapport d'activité est présenté au comité de pilotage de la Maison des adolescents et transmis à l'ensemble des parties prenantes, dont systématiquement l'ARS et le Conseil départemental.

Afin de permettre le suivi et l'évaluation de la contribution des Maisons des adolescents à la politique nationale en faveur de la santé des jeunes, un recueil de données est organisé au niveau national par le Ministère de la santé et des affaires sociales.

ANNEXE 3

Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes

(novembre 2016)



Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes

Novembre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



*Les situations de fragilité et de mal-être des jeunes :
mieux discerner, mieux comprendre, mieux accompagner*

Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes

Préambule

« Le bien-être n'est ni le confort, ni le contraire de l'effort. Bien être, c'est être bien. C'est un droit et un devoir, envers soi, envers les autres. L'éducation à la santé, les campagnes de prévention des risques, l'identification des souffrances et la mise en œuvre des soins, s'inscrivent dans le projet national de justice et d'égalité des chances porté par l'École républicaine »¹.

Au cours des quatre dernières années, des engagements forts et collectifs ont été mis en œuvre pour réduire les inégalités des chances, prévenir les échecs, ouvrir aux jeunes de nouveaux horizons, permettre à chacun de trouver sa place et de réussir sa vie. Cet engagement de la nation pour sa jeunesse s'est traduit dans le domaine de l'éducation, de la culture, du sport, de la vie étudiante, de l'emploi, de la protection de l'enfance, de l'accueil de la petite enfance, de la lutte contre la pauvreté et contre les discriminations, de la santé, de la citoyenneté.

En faisant de la jeunesse une priorité de son mandat, le Président de la République a aussi voulu qu'une attention particulière soit portée aux situations de vulnérabilité, de mal-être, de souffrance qui peuvent marquer cette partie de la vie. Cette jeunesse est à prendre dans la globalité de son développement : en reconnaissant la somme d'expériences, d'émotions, d'interrogations, de rencontres qui font de chaque élève, de chaque collégien, de chaque lycéen, une personne en construction ; et qui font de son parcours individuel une chance ou un risque. Cette approche inclut aussi le début de l'âge adulte car celui-ci comporte d'importants risques de ruptures : la recherche d'autonomie, l'éloignement géographique, la vie sociale et affective, la projection dans l'avenir, le souci de réussir ses études ou son insertion professionnelle, engendrent chez certains jeunes adultes des périodes de grande fragilité, insuffisamment prises en considération. C'est pourquoi, sans ériger de limitation stricte, la tranche d'âge de 11 à 21 ans a été jugée prioritaire.

¹ Mission Bien-être et santé des jeunes, rapport du Pr. Marie-Rose Moro et de Jean-Louis Brison au Président de la République, novembre 2016.

Ce plan doit faire en sorte que le bien-être et la santé des adolescents et des jeunes adultes deviennent partie intégrante des politiques éducatives, des politiques d'accès aux soins, des politiques de soutien aux familles, des politiques de la jeunesse.

Les études nationales et régionales l'attestent : le mal-être, la souffrance psychologique, l'anxiété, la solitude, quelle qu'en soit l'expression, sont observés chez plus de 10% des adolescents comme des étudiants. Une proportion similaire connaît un épisode dépressif caractérisé entre 16 et 25 ans (elle est plus élevée chez les jeunes femmes). Seulement 30% des collégiens se disent satisfaits de leur vie scolaire. Le nombre d'enfants ou adolescents suivis en psychiatrie infanto-juvénile a progressé de 22% entre 2007 et 2014, tandis que les délais d'attente s'allongent. Les enquêtes internationales font état d'une inquiétude des élèves français plus marquée que chez leurs camarades dans d'autres pays.

Ces moments de fragilité peuvent retentir sur les parcours de vie et conduire à la rupture des liens de confiance envers l'entourage ou l'institution scolaire, à des attitudes de retrait, au rejet des camarades, à l'enfermement dans des spirales d'échec et d'exclusion, à l'adoption de conduites à risque, aux addictions. Ils peuvent aller jusqu'au suicide, qui constitue la seconde cause de décès dans cette population. Sous des formes moins tragiques, ils se traduisent par l'ennui, l'indifférence, l'absentéisme, ou divers troubles du sommeil, de l'alimentation et du comportement. Les troubles du sommeil chez les adolescents tendent à s'aggraver ; 4 adolescentes sur 10 se disent insatisfaites de leur image corporelle ; les pratiques sexuelles non protégées chez les jeunes demeurent prégnantes et certaines infections sexuellement transmissibles sont en augmentation.

Proposer à la jeunesse - en s'appuyant sur les adultes qui les entourent - des moyens nouveaux pour faire face à un mal-être individuel aux ressorts multiples, constitue un défi pour toute la société. Il justifie de plus grandes capacités d'attention, d'écoute, de vigilance, et des réponses mieux coordonnées entre les acteurs, en particulier ceux du système éducatif et du système de santé. Ces difficultés s'inscrivent aussi bien dans le champ de la médecine, de la psychologie, de la pédopsychiatrie que dans le champ social et éducatif. Elles appellent des approches globales permettant de traiter leurs différentes dimensions, le plus précocement possible. Un jeune qui souffre et qui fait une démarche pour demander de l'aide ne doit pas attendre.

Trente ans après l'adoption de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, en 1986, l'Organisation mondiale de la santé vient de réaffirmer, le 24 novembre, à Shanghai, l'importance de la mobilisation collective autour de ces enjeux ; parce que donner aux individus une plus grande maîtrise de leur santé contribue à leur assurer un avenir plus prospère et plus juste.

« L'École est un lieu privilégié de manifestation du mal-être, de l'anxiété, de l'agressivité ou, plus ordinairement, mais plus sournoisement, de l'ennui de certains jeunes. Cependant l'École est tout autant le lieu et le temps où peuvent se nouer des alliances éducatives entre les jeunes, leurs parents et les professionnels. Si les établissements scolaires sont souvent la caisse de résonance de ces mal-être, ils peuvent et ils doivent être aussi le premier recours »².

² Ibid.

C'est pourquoi il apparaît essentiel aujourd'hui de jeter les bases d'alliances éducatives inédites impliquant la famille, la communauté éducative et les acteurs du soin, permettant de reconnaître et de prendre en charge le mal-être des adolescents les plus fragiles, pour accroître le bien-être de tous. Ce qui doit émerger, ce sont de nouvelles solidarités territoriales entre les rectorats, les agences régionales de santé et les maisons des adolescents, entre les établissements scolaires, les parents et les professionnels de santé situés dans leur environnement ; et au-delà, avec les acteurs publics et associatifs du champ périscolaire (dans le domaine du sport notamment), de la prévention spécialisée et de la protection de l'enfance. Les collectivités territoriales (départements notamment) auront donc toute leur place dans cette démarche.

Un même partenariat est essentiel à l'échelle nationale. De fait, le réseau national des maisons des adolescents est engagé dans la constitution et la formalisation de ce partenariat : établir entre les institutions ces liens qui permettront aux jeunes de s'épanouir ; amener les professionnels à travailler ensemble pour aider les jeunes à mieux grandir ensemble.

Le bien-être des jeunes n'est pas réductible aux enjeux de réussite scolaire, de lutte contre le décrochage ou de bonne insertion professionnelle ; mais il les croise tous. La promotion du mieux-être des élèves s'appuie d'abord sur la mise en place des meilleures conditions possibles pour les apprentissages, d'un climat scolaire propice à l'estime des autres et de soi et à l'investissement dans le travail. A l'inverse, on sait que la bonne santé psychique conforte la réussite personnelle. Pour pouvoir être exigeante, l'Ecole doit être bienveillante, et c'est d'ailleurs un objectif de la loi de refondation de l'Ecole de la République de juillet 2013. Chez certains élèves c'est le surinvestissement dans le travail et l'ardent désir de réussite scolaire qui s'accompagnent de souffrance ; ces situations-là aussi doivent être prises en considération.

Le bien-être est à la fois une condition et un objectif. Depuis longtemps l'École et les professionnels de santé s'en préoccupent. Il faut aller plus loin.

Il ne s'agit pas d'une injonction qui se superposerait aux chantiers déjà ouverts. Cette mobilisation s'appuie sur des réformes engagées tant dans le domaine de l'éducation que dans le système de santé. C'est la restauration d'une véritable formation des professeurs, la réforme des rythmes scolaires et l'articulation avec le péri-scolaire, c'est la réforme du collège, la prévention du décrochage et la diversification des voies de réussite, l'ouverture aux parents, l'éducation à la santé et l'introduction des enseignements pratiques interdisciplinaires (dont l'un porte sur la santé et le bien-être), l'attention portée au climat scolaire et à l'amélioration des conditions de vie étudiante. C'est encore la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, qui promeut la prévention et vise à améliorer l'accès aux soins de premier recours (coordination territoriale des acteurs, médecin traitant de l'enfant, tiers-payant généralisé, lutte contre les déserts médicaux, etc).

Ces actions se renforcent mutuellement pour mieux répondre à des situations individuelles diverses, évolutives, parfois complexes, que chaque dispositif ou chaque acteur ne peut

aborder seul. Encore faut-il que ces innovations soient conduites dans un esprit d'ouverture et d'échanges inter-professionnels.

Cette mobilisation est devenue plus impérative encore au regard des épreuves et des interrogations que connaît notre société, sous l'effet des menaces terroristes, des mutations économiques, des défis posés au vivre-ensemble. Le devoir de vigilance et d'accompagnement face aux situations de souffrance et de fragilité des jeunes participe de la cohésion nationale. Elle traduit notre volonté de protection, notre volonté d'aider ces adolescents à « grandir en temps de crise » selon le mot du Pr. Philippe Jeammet.

C'est le sens de la démarche engagée avec les ministères concernés : santé, éducation nationale et enseignement supérieur, familles, enfance, jeunesse et sports. La mission d'appui constituée du Professeur Marie-Rose Moro, pédo-psychiatre, et de Jean-Louis Brison, inspecteur d'académie, a travaillé pendant près d'un an, conduit de très nombreuses auditions, nourri une réflexion collective. Le rapport qu'elle vient de remettre au Président de la République, présente un état des lieux détaillé et plusieurs préconisations ; il inspire directement le plan d'action interministériel ici résumé. Cette mission pilotera et suivra sa mise en application.

Ce plan d'action poursuit plusieurs objectifs :

- permettre aux professionnels de mieux identifier les signes de mal-être ou de souffrance des adolescents ou des jeunes adultes, et aider ces personnels à faire face à ces situations ;
- faire en sorte que les jeunes se sentent davantage soutenus et écoutés ;
- mieux orienter les jeunes vers les professionnels compétents, faciliter des interventions précoces, diversifier et améliorer les prises en charge, tout en réduisant les inégalités dans ce domaine ;
- construire une veille partagée sur ces problématiques et sur les symptômes émergents de l'adolescence contemporaine.

Ce plan repose sur quelques principes clés :

- La pluralité des regards

Il convient de rapprocher, de manière encore inédite, le monde de l'éducation et celui de la santé, en partageant des outils et des formations communs, en coordonnant les interventions, y compris dans le cadre de parcours adaptés aux situations complexes de certains élèves. Ce travail collectif et pluri-disciplinaire suppose des objectifs explicites, des procédures et un suivi formalisés, des règles de partage de l'information.

- La prise en compte des potentialités de l'élève et de sa famille

Il n'est pas d'accompagnement qui ne prenne appui sur les ressources et les potentialités des jeunes eux-mêmes, de leurs familles, de leurs pairs, de leur entourage. Le renforcement des compétences psycho-sociales de tous les élèves fait partie de cette démarche afin de

conforter l'aptitude de chacun à adopter un comportement approprié et positif dans ses relations avec les autres, avec sa culture et avec son environnement³.

- **La précocité des interventions**

Il est primordial d'identifier et d'évaluer précocement les signes de mal-être ou de souffrance chez l'enfant et l'adolescent, sans préjuger de la signification ultérieure qui en sera éventuellement donnée ; avant que ces difficultés ne s'installent et ne déterminent le développement de l'enfant. Des interventions simples, précoces, coordonnées, doivent permettre d'éviter de sur-médicaliser ces situations. Elles permettront aussi de désengorger certaines structures (comme les centres médico-psychologiques, les centres médico-psycho-pédagogiques ou les services hospitaliers de pédo-psychiatrie) destinés à prendre en charge des situations plus complexes ou plus aiguës.

- **L'adaptation aux territoires**

Les solidarités à construire entre acteurs prendront différentes formes selon les caractéristiques géographiques, sociales, sanitaires du territoire considéré. La définition précise de ces actions par les acteurs locaux permettra de mieux répondre à des phénomènes complexes et variables. Sans prétendre à l'exhaustivité, le rapport Moro-Brisson offre plusieurs témoignages d'initiatives locales qui vont dans ce sens.

Ce n'est pas un hasard si la préoccupation territoriale en matière de santé est de plus en plus présente. Elle trouvera à s'exercer de manière prioritaire en direction des jeunes. « Les pratiques et les réseaux font le territoire » selon l'expression d'interlocuteurs déjà engagés dans cette démarche. Cela impose de laisser les marges de manœuvre nécessaires en termes opérationnels et budgétaires aux administrations territoriales de l'Etat compétentes.

Les trois territoires précurseurs déjà mobilisés (académies de Nantes, Versailles et Nancy-Metz, et agences régionales de santé correspondantes) témoignent de l'intérêt des liens tissés ces derniers mois entre rectorats, agences régionales de santé et maisons des adolescents, intégrant parfois aussi l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, la direction de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale et les acteurs de la politique de la ville. Les modalités opérationnelles de ces coopérations et leur traduction en actions concrètes, sont en cours.

³ Cf. Organisation mondiale de la santé - Division de la santé mentale et de la prévention des toxicomanies, *Life skills education in schools*, 1993. Ces compétences ont une part importante à la fois dans la régulation d'une société et dans les déterminants de la santé. L'OMS en identifie 10 principales :

- Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre des décisions
- Avoir une pensée critique / Avoir une pensée créatrice
- Savoir communiquer efficacement / Etre habile dans les relations interpersonnelles
- Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres
- Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions.

La promotion du bien-être et de la santé des jeunes s'inscrit dans la continuité des politiques poursuivies depuis 2012 : réussite éducative pour tous, égalité d'accès aux soins, précocité des prises en charge, dans le cadre d'une société vigilante et bienveillante. Ces changements sont engagés et devront se poursuivre dans la durée.

Croire dans la jeunesse du 21^{ème} siècle, c'est lui permettre de s'épanouir, de se construire comme citoyenne, dans la sérénité et la confiance, au sein d'une société qui n'oublie personne. C'est offrir une éducation qui exige de chacun effort et dépassement de soi, mais qui voit aussi derrière l'élève, un enfant ou un adolescent parfois fragile, à écouter, à accompagner, à rassurer, à protéger. C'est soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités et créer avec eux des liens autour des plus jeunes. C'est croire que l'on peut vaincre les peurs -de l'Autre, de l'avenir, de l'échange, de l'échec- et construire avec cette jeunesse une démocratie apaisée et tolérante.

Principales orientations

1/ L'accès en ligne à des informations de santé fiables et à des ressources géolocalisées

- Fin 2016 en Ile-de-France, généralisation à partir d'avril 2017 -

A partir de 16 ans, la plupart des jeunes entrent dans une période d'autonomisation s'agissant notamment de leur santé, avec le plus souvent un certain détachement sur ces questions. Ils sont cependant prompts à rechercher une information sur Internet, précisément sur des sujets pour lesquels le face-à-face avec l'adulte ou la caractérisation de ce que l'on ressent peuvent sembler difficiles. D'autant que le paysage de l'offre de soins apparaît peu lisible et ne permet pas à beaucoup de jeunes de s'y repérer aisément.

Les jeunes disposeront d'un accès facilité à des informations fiables concernant leur santé et à des informations géolocalisées concernant les structures compétentes, par l'intermédiaire d'un site et d'applications capables de s'adapter à tout support (ordinateur, tablette, smartphone). Des messages de prévention et d'alerte, des applications ludiques en matière de santé, pourront également être proposés.

Ce dispositif sera une pièce essentielle du service public d'information en santé (futur portail Santé.fr) pour lequel un budget de 4,3 millions d'euros a été prévu. Une phase expérimentale de ce service est prévue en Ile-de-France fin 2016. Dès le lancement du prototype régional francilien, une entrée thématique pour les jeunes sera intégrée. Le lancement national est prévu au printemps 2017.

Les contenus indexés à destination des jeunes seront fournis par les organismes publics compétents et leurs partenaires conventionnés. Il s'agira à la fois de contenus de type « annuaires » (ex : pharmacies de garde, maisons des adolescents, professionnels libéraux, points d'accueil jeunes) et de sites éditoriaux (ex : Fil-santé-jeunes, Sida Info-Service, Tabac Info-Service, Choisir sa contraception, IVG.gouv.fr, Manger-Bouger.fr, etc.). Les ressources relevant de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche feront aussi partie de cette base de données.

Les propositions de contenus nationaux, leur accessibilité et leur lisibilité, seront soumis de façon continue au comité des relecteurs du service public d'information en santé. Les informations de nature locale seront validées au niveau régional selon des modalités précisées dans les prochaines conventions entre les rectorats et les agences régionales de santé.

Les jeunes eux-mêmes seront associés à l'élaboration de ces ressources, notamment via le conseil national et les conseils académiques de la vie lycéenne.

2/ Un accès facilité aux consultations de psychologues : le « Pass santé jeunes »

- Accès effectif au printemps 2017 -

Le « Pass santé jeunes » (P@ssSaJ) prolonge et complète ce droit à l'information.

Eu égard au coût des consultations de psychologues et à l'absence de prise en charge financière, est créé, pour une période expérimentale de trois ans, un P@ss Santé jeunes (P@ssSaJ) assurant l'accès gratuit d'enfants et de jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) à des consultations auprès d'un psychologue clinicien formé pour ce type de consultation, dans la limite de 10 séances, encadrées par deux séances de bilan. Jusqu'à l'âge de 15 ans, l'accès à ces consultations passera par les parents. Les parents auront eux-mêmes accès à deux consultations ainsi prises en charge.

L'orientation des jeunes vers ce suivi sera fondée sur une première évaluation par un médecin formé pour l'évaluation de la souffrance psychique (acte de consultation coté 2C).

Cette mesure, inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017, s'appliquera d'abord sur trois territoires. La constitution et la coordination du réseau de professionnels sera assurée de manière privilégiée par la maison des adolescents en lien avec l'agence régionale de santé. Cette fonction importante d'organisation, de coordination et de suivi localement sera soutenue financièrement.

La promotion d'un meilleur accès à une aide psycho-sociale pour les adolescents est une recommandation de la littérature internationale et cette mesure est un élément clé de ce plan d'action. Elle contribuera par ailleurs à désengorger les structures médico-psychologiques infanto-juvéniles qui pourront se recentrer sur les troubles sévères.

Cette mesure peut s'inscrire à terme dans des parcours intégrés d'aide et de soins pour des adolescents ou de jeunes adultes, avec un traitement spécifique des situations complexes. Elle fera l'objet d'une évaluation globale par une équipe indépendante.

3/ Une coopération pluri-disciplinaire

- A partir de 2017

Il est aujourd'hui essentiel de faire émerger une culture partagée entre les personnels de l'éducation nationale et le secteur de la santé, afin de mieux interpréter les signes de fragilité ou de souffrance des jeunes et de mieux partager l'information au service de leur mieux-être, tout en adaptant localement les modalités de coopération. Pour se développer, cette culture partagée doit disposer d'un cadre institutionnel favorable, d'outils spécifiques, et d'un pilotage fort.

Le cadre institutionnel

Celui-ci est posé notamment par la convention-cadre signée en juin 2016 entre l'association nationale des maisons des adolescents et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par la convention-cadre de partenariat signée en novembre 2016 entre ce dernier et le ministère en charge de la santé.

Ces conventions définissent les principes généraux des coopérations qui devront être développées dans les territoires entre agence régionale de santé, rectorat, maisons des adolescents et leurs partenaires, autour d'actions concrètes. Des conventions régionales déclineront les modalités et objets concrets de ces partenariats. Une personne référente devra être désignée dans chaque ARS et chaque rectorat.

Des « alliances éducatives » sont aujourd'hui expérimentées dans les académies d'Amiens et de Nancy-Metz dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. Nouées au sein de l'école et avec ses partenaires extérieurs (familles, associations, collectivités, entreprises...), les alliances éducatives contribuent à développer une approche globale du jeune et de son devenir, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à l'école. Le partage de l'information entre les membres de l'équipe, autour de la situation personnelle du jeune, la complémentarité des interventions de chacun, s'appuient sur l'existence d'une charte signée par les membres de l'alliance. Ces alliances s'élargiront plus explicitement aux sujets du bien-être et de la santé à la faveur de leur déploiement progressif sur le territoire national.

Les outils

Plusieurs guides ont été réalisés récemment, qui méritent une diffusion plus ample : « Une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves - Guide à l'attention des équipes éducatives des collèges et des lycées » ; « Souffrances psychiques et troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent - Guide de repérage à l'usage des infirmiers et assistants de service social de l'Education nationale » ; ainsi que le guide « Agir sur le climat scolaire au collège et au lycée » édité par le réseau Canopé.

Les parcours éducatifs de santé qui se mettent en place pour tous les élèves constituent d'autres points d'appui précieux, dès lors que sera assuré leur caractère pratique, ouvert et participatif. Il en va de même pour le nouvel enseignement pratique interdisciplinaire, introduit au collège, ayant pour thème « Corps, santé, bien-être, sécurité ».

Une nouvelle étape pourrait être franchie en constituant au niveau des bassins scolaires de véritables équipes médico-psycho-sociales, qui seraient les garantes d'un dispositif de veille facilitant la réflexion et l'analyse partagées sur ces problématiques. L'ouverture de ces équipes à des spécialistes de l'adolescence extérieurs aux établissements assurerait leur relation plus étroite avec leur environnement de soins. Les maisons des adolescents semblent, dans bien des cas, les mieux à même de s'associer à ce travail, sans exclure d'autres acteurs tels que les Points Accueil-Ecoute Jeunes notamment, ou des professionnels hospitaliers.

Dans un premier temps, un dispositif de veille doit être mis en place progressivement dans chaque collège et lycée, réunissant les personnels qui ont à connaître de la situation d'un élève qui suscite des inquiétudes particulières quant à sa santé : les infirmier(e)s, les assistants de service social, les psychologues de l'Éducation nationale, les documentalistes, conseillers d'éducation, assistants d'éducation et tout enseignant, ont vocation à y être associés. Les modalités de participation aux réunions de cette instance d'un professionnel extérieur à l'établissement seront définies dans chaque établissement.

Le renforcement des aptitudes psycho-sociales des enfants et des adolescents, l'accompagnement de ceux qui présentent des signes de fragilité, la réponse coordonnée aux situations complexes, deviendront ainsi un sujet de coopération durable entre ces acteurs. Cela suppose un réel pilotage académique et une visibilité de la priorité jeunesse dans les nouveaux projets régionaux de santé.

La diffusion de la démarche

Ces orientations seront inscrites dans le règlement intérieur et les projets d'établissements. L'information des élèves et des parents devra faire l'objet d'une grande attention, avec

divers supports possibles, afin qu'ils s'approprient effectivement ces dispositifs qui leur sont destinés : identifier les professionnels de santé et psychologues correspondants (internes à l'Education nationale et extérieurs) ; connaître les possibilités d'écoute et d'accompagnement y compris psycho-thérapeutique ; proposer des évolutions dans ce domaine. Dans le même esprit, les conseils de la vie lycéenne ont vocation à être associés à cette démarche.

A l'échelle nationale, un portail interministériel (hébergé sur *Eduscol*) sera consacré au bien-être psychologique des élèves. Le prochain comité interministériel de santé portera sur la santé des enfants et des adolescents.

4/ Une permanence pour les professionnels des établissements scolaires du second degré et des universités rencontrant des jeunes en difficulté

- Mise en place dans trois académies au cours de l'année scolaire 2016-2017, puis généralisation progressive -

L'observation, la découverte, l'accompagnement d'un jeune qui manifeste des signes de souffrance personnelle soulèvent fréquemment deux séries de questions pour l'adulte confronté à cette situation : que convient-il d'entreprendre pour et avec cet élève ou cet étudiant ? Comment adopter la meilleure attitude, comment rester professionnel ?

Au-delà des dispositifs mis en place dans chaque établissement, un proviseur, un enseignant, un(e) infirmier(e) scolaire, un conseiller principal d'éducation etc, peuvent souhaiter avoir un échange, un regard extérieur auprès d'un tiers, dans des conditions rigoureuses d'anonymat bien sûr.

Le dispositif parisien "Fil Harmonie", conçu par la Fondation Santé des Étudiants de France, en lien étroit avec le rectorat de Paris et l'ARS Ile-de-France, avec le soutien de la Fondation Deniker pour la recherche et la prévention en santé mentale, constitue, à maints égards, un dispositif exemplaire : les professionnels des lycées, et des collèges pour les classes de 3^{ème}, peuvent ainsi s'adresser à un psychologue clinicien - une supervision étant assurée par un psychiatre - dans le cadre d'une stricte déontologie.

Un dispositif analogue sera mis en place dans chaque académie : sur la base d'un accord entre l'ARS et le rectorat (qui assurera la prise en charge financière), sera créée une cellule d'écoute et d'aide interactive, téléphonique ou par le web ; un psychologue assurera cette écoute quelques jours par semaine, informera sur les ressources disponibles, suggérera si nécessaire une orientation vers une structure adaptée.

Le fonctionnement de cette permanence, y compris sa nécessaire supervision par un médecin psychiatre, fera l'objet d'une charte, dont un exemple-type sera fourni aux établissements scolaires et universitaires, et d'une information à l'ensemble des agents. Chaque année l'évaluation du dispositif et de son activité fera l'objet d'un échange incluant tous les établissements.

D'ores et déjà, ce dispositif sera installé dans les trois académies expérimentales du plan d'action – Nancy-Metz, Nantes et Versailles – en 2017. Sa généralisation progressive à l'ensemble du territoire interviendra sur la base des enseignements tirés de cette première

étape. Celle-ci doit également permettre de préciser les conditions dans lesquelles le dispositif pourra bénéficier aux professionnels d'autres structures accueillant des jeunes.

5/ Les maisons des adolescents : piliers du dispositif

- Dès 2017 -

Depuis la création de la toute première il y a une quinzaine d'années, les maisons des adolescents (MDA), désormais implantées dans presque tous les départements, se sont imposées comme des lieux d'accueil inconditionnel, d'évaluation pluri-disciplinaire et d'orientation des jeunes et de leurs familles. Ayant développé cette culture pluri-disciplinaire, elles offrent également des possibilités de prise en charge de courte durée ou de coordination de parcours plus complexes. Elles ont donc vocation à animer et coordonner les acteurs de l'adolescence d'un territoire, à organiser les sensibilisations et partages d'expertises, à développer une veille partagée sur les problématiques de l'adolescence.

Ces missions sont plus que jamais nécessaires au service du mieux-être de la jeunesse. Le positionnement des maisons des adolescents comme « têtes de réseau » des acteurs de l'adolescence est donc logique et attendu.

Cela suppose un fort ancrage territorial des MDA : à la fois en continuant à étendre leur présence dans les territoires (via l'existence d'au moins une MDA par département et l'organisation de dispositifs avancés dans des zones isolées) et en renforçant leurs partenariats avec les autres intervenants éducatifs, avec les structures de santé (notamment la pédopsychiatrie publique et l'offre libérale), avec les Points Accueil-Ecoute Jeunes, avec les collectivités locales.

Le positionnement et le fonctionnement des maisons des adolescents doivent ainsi devenir plus lisibles pour leurs partenaires, tout en conservant les facteurs de souplesse et d'adaptation qui caractérisent ces structures depuis leur émergence.

Tels sont les enjeux du nouveau cahier des charges des MDA dites « de deuxième génération », qui vient d'être diffusé par circulaire du Premier ministre. Ce cahier des charges explicite la mission de prévention de ces structures, le rôle de pilotage des ARS sur la base de leur stratégie pour la santé des jeunes, la nécessité d'un diagnostic partagé, ainsi que le socle de compétences qui leur sont nécessaires pour bien fonctionner.

Il conviendra de rechercher la plus large participation des services de l'Etat et des collectivités territoriales -en premier lieu des Conseils départementaux. Les conventions de financement devront pérenniser les ressources des maisons des adolescents en rapport avec les missions qui leur sont confiées. A ce titre, l'association nationale des MDA estime que le niveau de financement permettant à une maison d'exercer pleinement ses fonctions représente environ 1,35 € par habitant.

6/ Des professionnels sensibilisés et formés

- Progressivement dès 2017 -

La formation initiale et continue est l'occasion non seulement de diffuser certains repères mais aussi de faire peu à peu tomber les murs qui séparent le monde professionnel de l'éducation (y compris les médecins, les infirmiers scolaires, et les psychologues de l'Education nationale) et le monde extra-scolaire de la santé, dont tout porte à croire qu'ils gagneront à se rapprocher.

La formation professionnelle des uns et des autres ne peut plus porter exclusivement sur ce que l'on appelle le « cœur de métier » de chacun : elle doit aussi porter sur la connaissance du métier des autres.

Il importe donc de renforcer la place des questions de santé et des problématiques d'éducation à la santé des adolescents dans la formation initiale dispensée par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Toutes les ESPE disposent aujourd'hui d'un correspondant-santé, appartenant à un réseau national qui fédère formateurs, enseignants et chercheurs pour la promotion de l'éducation à la santé ; ce réseau doit être renforcé.

Il importe en outre de donner une réelle impulsion à la formation continue sur ces sujets, en la concevant comme une formation pluri-disciplinaire et pluri-professionnelle, au plus près des terrains d'exercice.

Les séminaires de formation au Parcours éducatif de santé, les opportunités de formations conjointes ouvertes par la convention-cadre entre Education nationale et Maisons des Adolescents, l'extension prévue de M@gistère qui existe aujourd'hui pour les professeurs des écoles, constituent autant de cadres pour ces formations et sensibilisations. Dès la rentrée 2017, les psychologues de l'Education devront être associés à ces formations pluri-professionnelles.

Pour les professionnels de santé en ville, le Développement Professionnel Continu, conformément à la logique de décroisement qui doit être la sienne, offre un support pertinent pour ces actions.

L'association nationale des maisons des adolescents apportera un concours précieux à ces actions. Des formations communes, sur sites, entre équipes de l'éducation nationale et maisons des adolescents seront notamment développées, sur la base de la convention signée en juin dernier entre l'ANMDA et le ministère.

7/ Un corps unique de psychologues de l'Education nationale

- Rentrée 2017 -

La refonte en cours des statuts, missions et formations des psychologues de l'Education nationale représente une opportunité historique pour donner à la psychologie toute sa place dans les établissements scolaires.

La création de ce corps sera effective à la rentrée 2017, avec un premier concours de recrutement au printemps. Les 330 postes mis au concours représentent un accroissement de 20% par rapport à la session 2016.

Cette réforme contribuera à renforcer, au sein des établissements scolaires, la qualité de l'information, de l'écoute et de la première orientation des élèves en situation de mal-être ; elle contribuera aussi à renforcer l'attention portée à ces enjeux.

Elle fera l'objet d'une information spécifique de la communauté scolaire et des familles.

8/ Des structures de prise en charge psychologique plus nombreuses dans les établissements d'enseignement supérieur

- Rentrée 2017 -

Le plan national de vie étudiante élaboré en 2015 comporte un chapitre important relatif à la santé des étudiants, dans le domaine de la santé mentale, de la prévention du stress et des conduites addictives, de la lutte contre le harcèlement sexuel, et de l'accès aux soins de manière plus générale. Il convient donc de conforter les avancées portées par ce plan.

L'effort d'information des étudiants doit être accentué. Et l'offre de soins sera augmentée, notamment en accroissant le nombre de bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) dans le cadre de conventionnements avec les ARS, et en faisant passer de 20 à 30 le nombre de services universitaires de médecine préventive (SUMPPS) disposant d'un centre de santé à la rentrée 2017. Cela contribuera à inscrire plus clairement ces services dans l'offre de soins territoriale, avec par exemple l'organisation de permanences dans les universités.

9/ La psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : une discipline renforcée sur tout le territoire

Si ce plan d'action se focalise sur des réponses précoces et non essentiellement médicales à apporter à des situations de mal-être de certains jeunes, il n'en demeure pas moins nécessaire d'assurer les prises en charge requises pour des situations plus sévères. Et de pouvoir, à travers la formation, l'expertise, l'organisation des supervisions, assurer la cohérence des réponses apportées aux jeunes en mal-être.

Eu égard aux délais d'attente dans les structures de psychiatrie infanto-juvénile, à l'augmentation des files actives des enfants et adolescents qui y sont suivis et aux disparités territoriales de cette offre de soins, la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent doit être confortée : dans ses composantes de soins, de recherche et d'enseignement.

Cela signifie que chaque région doit être dotée de ressources solides en psychiatrie infanto-juvénile. Cela signifie aussi de concevoir une meilleure articulation de la pédopsychiatrie avec la psychiatrie adulte. Cela suppose enfin une organisation des capacités de recherche mobilisant outre la psychiatrie de l'adolescent, l'épidémiologie, les neurosciences et les sciences humaines dans une perspective de culture partagée, de pratiques interdisciplinaires et d'échanges internationaux.

Ces sujets seront approfondis dans le cadre du Conseil national de santé mentale qui a été installé le 10 octobre par la ministre des affaires sociales et de la santé. Présidé par Alain Ehrenberg, ce conseil a fait de la santé mentale des enfants et des jeunes l'un de ses quatre axes de travail.

Par ailleurs, sur la base des enseignements qui pourront être tirés de la mise en œuvre de ce plan d'action, la question de l'organisation et de la place de la médecine scolaire devra être approfondie, afin d'assurer durablement l'exercice de ses missions et de resserrer ses liens avec les professionnels de santé de ville.

ANNEXE 4

Charte éthique du réseau MDA 05

CHARTRE DU RESEAU MAISON DES ADOLESCENTS DES HAUTES ALPES

PRÉAMBULE

Considérant qu'une meilleure prise en charge des adolescents et les impératifs d'une prévention efficace passent par une organisation structurée au niveau départemental,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre aux professionnels investis dans le secteur de l'adolescence de partager leurs analyses, de mettre en synergie leurs compétences spécifiques et de coordonner leurs actions,

Considérant la nécessité de créer une structure neutre facilement identifiable par les adolescents, permettant de répondre rapidement à leurs besoins spécifiques et de les orienter éventuellement vers d'autres structures spécialisées si nécessaire,

Considérant que les activités de cette structure se développeront grâce à une réelle participation étroite de ses membres, en vue d'apporter la meilleure réponse aux besoins des adolescents,

Considérant que les missions de la Maison des Adolescents répondent à des objectifs inscrits dans le cahier de charges national des maisons des adolescents tels que : faciliter l'accès au droit, accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, mener des actions de prévention des risques sanitaires

Article 1 : Objet de la charte de la Maison des Adolescents des Hautes Alpes

Labellisée au niveau national, la maison des adolescents des Hautes Alpes a pour objet d'accueillir, d'informer et d'orienter, le cas échéant, les adolescents et leur famille. Elle propose un accueil gratuit, confidentiel sur des plages horaires souples et adaptées. Elle offre la faculté de bénéficier de prestations dans le domaine de la santé, du social et du juridique et de tout service dont peuvent avoir besoin l'adolescent et/ou sa famille. Elle a également pour vocation d'être un pôle ressource pour les professionnels et une structure partenariale de prévention. Son intervention s'inscrit en complémentarité avec les actions effectuées par les structures existantes, localement ou au niveau départemental.

La présente charte a pour objet de définir les principes de fonctionnement de la maison des adolescents des Hautes Alpes.

Article 2 : Principes de fonctionnement de la Maison des Adolescents des Hautes Alpes

Le fonctionnement de la Maison des Adolescents des Hautes Alpes prend appui sur une logique de travail en réseau. Le réseau se définit comme une coopération formalisée entre plusieurs structures ou personnes ayant pour objectif de contribuer à la définition, la réalisation, l'évaluation de l'offre de service effectuée dans le cadre de la maison des adolescents. Le réseau fonctionne selon une démarche d'adhésion volontaire décrite dans l'article 4 de la présente charte

Le réseau est régi par des structures de pilotage, de coordination, d'interventions territoriales. Les orientations et les pratiques du réseau sont impulsées et contrôlées par un Comité de pilotage tel que défini par l'article 5.1 de la convention constitutive du réseau. La qualité de l'accueil, de l'information, de l'accompagnement et de la prise en charge est garantie par la mutualisation des actions du réseau et par l'élaboration d'un processus qui débouche sur une prise en charge coordonnée, déclinée dans un règlement intérieur. La gestion départementale de la maison des adolescents a été confiée par convention à l'association des PEP 05.

Article 3 : Engagements des personnes adhérentes à la charte du réseau de La Maison des Adolescents

Quel que soit son statut, sa qualité, toute personne physique ou morale adhérente à la charte du réseau de la Maison des Adolescents s'engage à respecter les principes suivants :

Lors des interventions auprès du public accueilli

Placer le(s) bénéficiaire(s) au centre du dispositif ;

Observer les règles d'anonymat, de confidentialité et de gratuité

Respecter les choix de la personne

Observer les règles d'éthique et de bonnes pratiques de la profession concernée, et des référentiels et protocoles adoptés par le réseau.

Lors des interventions auprès des membres du réseau ou au titre des prestations de la Maison des Adolescents :

Sur le fonctionnement du dispositif et du réseau

Adhérer au principe de travail en mode concerté entre intervenants

Accepter le principe d'échanges et de partage d'informations

Mettre en commun les moyens utiles au développement des objectifs de la Maison des Adolescents

Participer aux réunions que celles-ci soient motivées pour l'examen de situations individuelles ou qu'elles soient organisées pour l'examen de questions d'ordre technique ou encore qu'elles concernent le fonctionnement du réseau.

Respecter le secret professionnel en fonction des règles de déontologie qui lui sont propres lors du partage de l'information concernant les bénéficiaires.

Sur les prestations initiées par le réseau

S'impliquer dans les actions d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de prévention mises en œuvre par le réseau : dès lors qu'elles sont formalisées par convention

Utiliser et respecter les référentiels et protocoles de prise en charge validés par le comité départemental de pilotage ou de nature nationale.

Accepter de soumettre son activité dans le cadre du réseau, à une évaluation par rapport aux référentiels et aux objectifs poursuivis.

Porter à la connaissance des usagers tout document leur étant destiné.

Participer aux actions de formation.

Chaque membre du réseau s'engage à ne pas utiliser sa participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion, de publicité ou d'activité libérale.

Article 4 : Modalités d'adhésion au réseau de La Maison des Adolescents

La participation au réseau s'effectue sur la base du volontariat et du libre choix. Elle est effective dès signature d'une lettre d'adhésion impliquant le respect des termes de la présente charte. Pour les personnes morales ou les professionnels dépendant d'une personne morale, l'adhésion sera réputée acquise dès signature de la personne dûment habilitée. Les participants auront la faculté de se retirer du réseau par simple lettre adressée à la coordination du dispositif, moyennant un préavis de trois mois.

Article 5 : Principes régissant les contributions effectuées dans le cadre de La Maison des Adolescents

Les membres du réseau peuvent apporter leur contribution sous forme de participation financière, mise à disposition (personnel ; biens immobiliers matériel ou 'équipements), Ces dernières feront l'objet d'une valorisation financière dans le budget de fonctionnement du dispositif et seront conventionnées. Une procédure d'appel de fonds sera effectuée chaque année, en tenant compte des périodicités budgétaires établies par chaque institution et après accord du comité de pilotage. Les intervenants du réseau se voient proposer des actions d'information, et de formation, permettant ce mode de travail concerté et l'utilisation des outils, protocoles et référentiels du réseau.

ANNEXE 5

Composition du Comité de Pilotage MDA 05



Mise à jour : 15/12/2016

Objet : composition du **COMITE DE PILOTAGE MDA 05**

Affaire suivie par : Patricia FIVIAN - coordinatrice départementale MDA 05

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

-Monsieur le Préfet

-Madame la Directrice des services du cabinet

CONSEIL DEPARTEMENTAL 05

-Monsieur le Président du CG 05

-Madame Carole CHAUVET, déléguée à la jeunesse

ASSOCIATION DES MAIRES 05

-Monsieur le Président

ARS PACA / DT 05

-Monsieur le Délégué Territorial 05 (Jérôme VIEUXTEMPS)

-Madame la Responsable Service d'Animation territoriale & action transversale 05 (Sylvie GONDRE)

-Monsieur l'adjoint à la Responsable de l'animation territoriale (Laurent HALLEY)

CHS Buëch-Durance (LARAGNE)

-Monsieur le Directeur

CH BRIANCON

-Monsieur le Directeur

CH EMBRUN

-Monsieur le Directeur

CHICAS

-Monsieur le Directeur

INSPECTION ACADEMIQUE 05

-Monsieur l'Inspecteur d'Académie

JUSTICE - PJJ - TIG

-Madame la Responsable UEMO/PJJ (KUPIECK Catherine)

DDCSPP

-Monsieur le Directeur

CPAM

-Monsieur / Madame le(a) Président(e)

CAF

-Monsieur / Madame le(a) Président(e)

MSA

-Monsieur/Madame le(a) Président(e)

MISSIONS LOCALES

-Monsieur/Madame le(a) Président(e) Missions jeunes 05

-Madame la Directrice Mission jeunes 05

UDAF

-Madame la Présidente

-Monsieur le Directeur

UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX

-Monsieur le Directeur

ASSOCIATION ADRESE

-Monsieur le Directeur

ASSOCIATION PEP ADS

-Monsieur le Président

-Monsieur le Vice-Président chargé du secteur DEL (non conventionné)

-Monsieur le Vice-Président chargé du secteur SMS

-Monsieur le Directeur Général

Personnalités invitées : les élus des communes ou communautés de communes et représentants des structures qui accueillent les antennes MDA :

*-Monsieur le Président de la Communauté de communes du **Serrois***

-Madame la Directrice du M.S.A.P de Serres

*-Madame Le Maire de **Laragne***

-Madame la Présidente de la MJC de Laragne

*-Monsieur le Maire de **Veynes***

-Monsieur le Directeur du Centre Social Rural Emile Meurier de Veynes

*-Monsieur le Maire de **Gap***

*-Monsieur le Maire de **Chorges***

*-Madame le Maire d'**Embrun***

-Monsieur/Madame le(a) Président(e) du CCAS de la ville d'Embrun

*-Monsieur le Président de la Communauté de communes du **Guillestrois***

-Madame la Directrice du RSP de Guillestre

-Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays des Ecrins

*-Madame la Directrice du Centre Social Intercommunal du Pays des Ecrins
(**L'Argentière**)*

*-Monsieur le Directeur de le MJC de **Briançon***

-Monsieur le Responsable du PAEJ de Briançon

ANNEXE 6

Livret d'accueil MDA 05

LIVRET D'ACCUEIL

A destination des personnes
Accueillies à la

Maison des Adolescents
Des Hautes Alpes

Accueil

Ecoute



Orientation

Accompagnement

Confidentiel

Et

Gratuit

BIENVENUE A LA MAISON DES ADOLESCENTS DES HAUTES ALPES

Pourquoi la MDA ?

Parce qu'il n'est pas toujours facile de trouver une personne qui pourra comprendre mon problème,

Parce que c'est un endroit où je peux me rendre librement et gratuitement sans avoir besoin d'une autorisation de mes parents,

Parce que je peux y rencontrer des professionnels spécialisés qui pourront m'aider,

La Maison des Adolescents est un lieu neutre d'expression des maux et mots de l'adolescence que les adolescents et/ou leur famille, peuvent s'approprier librement

Public

→ Pour les adolescents et les jeunes de 12 à 25 ans, seuls ou accompagnés (parents, amis, éducateurs, tuteurs...)

→ Pour les parents, ou entourage de l'adolescent qui rencontrent des difficultés avec leur(s) adolescent(s), dans les mêmes conditions de gratuité et de confidentialité.

Lieux d'accueil

Vous trouverez toutes les informations sur les différents lieux d'accueil sur le site internet de la MDA : www.mda05.fr

Les professionnels du champ de l'adolescence vous accueillent sur les différentes antennes MDA du Département selon les horaires des lieux d'accueil. Vous êtes libre d'aller sur le lieu d'accueil de votre choix.

Buëch - Durance Sud - Dévoluy :
À Veynes 04 92 58 16 58
À Laragne 04 92 65 08 28
À Serres 04 92 67 08 25

Bassin Gapençais :
À Gap 04 92 53 22 77
À Chorges 06 49 89 38 79

Embrunais - Saviniols :
À Embrun 06 88 78 71 26

Nord du Département :
À Briançon 06 63 52 25 76
À L'Argentière La Bessée 04 92 23 11 09
À Guillestre 04 92 45 42 42

Contact MDA 05

Coordination Départementale
PEP ADS -
11 rue des Marronniers
Bât. Les Hironnelles 3
05000 GAP
04 92 56 05 56

Vous vous êtes adressés au lieu d'accueil :

Votre 1^{er} RDV avec un écoutant de la MDA 05 est :

Le :

Avec :

Ce RDV vous a été donné par :

En cas d'urgence médicale :

→ Faire le 15 ou le 112 depuis un téléphone portable
Un médecin régulateur du SAMU évaluera le degré d'urgence et choisira le moyen le plus adapté à la situation.
7j/7 - 24h/24.

Ou → Se rendre directement au service d'accueil des urgences :
À l'hôpital le plus proche 7j/7 - 24h/24.
CH Briançon/Embrun/Gap

Si vous avez envie de parler et que votre accueil MDA est fermé :



Tout d'abord, contactez votre médecin.

119 :

Service national d'accueil téléphonique
N° gratuit, 24h/24.

Maltraitance

Association d'adultes en danger
12 rue Pasteur
05000 GAP
04 92 56 05 00

Modalités d'accueil

La MDA étant un dispositif public,
son accès est libre et gratuit.
La carte vitale n'est pas nécessaire.
La confidentialité est respectée.
L'anonymat est possible

..... est le primo accueillant de la MDA 05 de.....

Le primo accueillant reste votre contact pour toute demande que vous auriez au sujet de la MDA.

Vous pourrez alors avoir votre 1^{er} RDV avec un professionnel de santé de la MDA. Les RDV suivants vous seront proposés en fonction de vos besoins. Vous êtes libre de l'accepter ou non. Les personnels de la MDA continueront à vous recevoir jusqu'à cette prise en charge effective.

Votre situation sera discutée en réunion de professionnels.

La MDA 05 n'assure pas de soins ni de suivi à long terme, cependant une orientation pourra vous être proposée en fonction de vos besoins. Vous êtes libre de l'accepter ou non. Les personnels de la MDA continueront à vous recevoir jusqu'à cette prise en charge effective.

Pour vos RDV, en cas d'empêchement, merci de bien vouloir prévenir votre écoutant MDA 05 48h à l'avance, ou le plus tôt possible.

Autres Actions

D'éventuelles activités de groupe avec les adolescents (actions de prévention, atelier d'expression artistique...), de rencontres avec les parents (groupe de discussion...) sont également possibles dans ce lieu. Pour tout renseignement, nous vous invitons à vous rapprocher de votre primo-accueillant.

Antennes MDA 05 pour vous accueillir : Toutes les infos sur www.mda05.fr

PRESS-BOOK

JEUNESSE - UNE JOURNÉE À DESTINATION DES PROFESSIONNELLS A LIEU, DEMAIN, A LA MANUTENTION

Un colloque pour appréhender le passage de l'adolescent à l'âge adulte



Sujet de toutes les attentions, demain, les adolescents seront aussi acteurs de cette journée, par divers interludes créatifs et présentation de travaux.

C'est la quatrième fois que la Maison départementale de l'adolescent (MDA) des Hautes-Alpes organise une telle "Rencontre adolescence". À Embrun, demain, de 9 à 17 heures, des acteurs socioprofessionnels seront réunis autour du thème "Mettre les voiles". En somme, le moment de bascule, où un enfant, devenu adolescent, évolue dans une société d'adultes.

"Pendant longtemps, pour sortir de l'adolescence, il fallait passer par l'acceptation de modèles proposés par les adultes (se marier, avoir un enfant, un métier...)", rappelle la MDA 05, relevant désormais un "passage beaucoup plus délicat" avec une "multiplicité croissante de modèles, notamment familiaux (familles décomposées, recomposées, monoparentales, homoparentales...)". Une société plus "frileuse" pour "miser sur l'avenir et la capacité à construire des ados". La MDA questionne : "Dans ces conditions, comment partir ? Comment quitter le monde de l'enfance ?"

Débats et interludes créatifs par les adolescents

La journée se déroule sous la présidence du Pr Catherine Jousset, psychiatre. Après l'accueil et l'introduction, place, à 9 h 30, à la thématique "Processus adolescents et séparation : se quitter sans se perdre, en devenant soi" par le Pr Jousset, puis à 10 h 20 : "Qu'est-ce qu'un voyage de jeunesse au XXI^e siècle ?" par Jocelyn Lachance, socioanthropologue de l'adolescence. Enfin, à 11 h 20 : "Devenir adulte : le paradigme individualisme" par Eric Deschavanne, philosophe, suivi d'une discussion de 12 h 15 à 12 h 45.

La reprise des interventions à 14 heures avec "Paradoxe humain : détruire pour se sentir exister" par le Dr Philippe Jeammet et dès 15 h 05 "Rêver c'est déjà ça : Partager l'alpinisme avec les plus démunis" par le Dr Jean-Loup Cartier. Chaque intervention est entrecoupée d'interludes créatifs par les adolescents et, à 15 h 35 à 17 heures, c'est tout un focus porté sur les "Rencontres créatives" de la MDA.

Tél. 04 92 58 05 56.

Publié le 11/05/2016 à 06:00 | V

EMBRUN - LES 4ES RENCONTRES ADOLESCENCE SE SONT DEROULEES CE JEUDI

“Mettre les voiles”, le défi adolescent



Elèves de 1^{re} année CAP Bois charpente, Alpes Durance, chacun a créé sa vision de comment mettre les voiles. Là, ils sont près d'un mat figurant la vie, ses bonheurs, ses difficultés et la vie vers le haut. Elèves de 1^{re} année CAP Bois Charpente, LP Alpes Durance, chacun a créé sa vision de comment mettre les voiles. Là ils sont près d'un mat figurant la vie, ses bonheurs, ses difficultés et la vie vers le haut.

Embrun

Colloque Mettre les Voiles

Ce jeudi 12 mai se sont déroulés sur la journée à la Manutention à Embrun, les 4es Rencontres adolescence, organisées par la Maison départementale des adolescents 05 (MDA), réservé aux socios- professionnels dont le thème général était comment sortir de l'adolescence en évoluant dans une société d'adultes avec ses modèles. Comment partir, comment quitter le monde de l'enfance, comment "Mettre les voiles" qui est l'appellation de ce colloque.

Beaucoup de questionnements auxquels cette journée a pu apporter des réponses au cours des diverses conférences données tout au long de la matinée dans la grande salle de la Manutention qui a fait le plein pour l'occasion, par le professeur Catherine Jousset psychiatrie pour enfants et adolescents, notamment sur le processus adolescent et séparation, Jocelyn Lachance socio-anthropologue de l'adolescence sur le thème "qu'est-ce qu'un voyage de jeunesse au 21^e siècle, Eric Deschavanne, philosophe, sur "devenir adulte, le paradigme individualisme", le professeur Philippe Jeammet a développé "Paradoxe humain : détruire pour se sentir exister", et "Rêver c'est déjà ça" par le docteur Jean-Loup Cartier.

Des interludes ont été effectués par des jeunes du lycée professionnel d'Embrun, de la comcom du guillestrois, et du centre populaire d'enseignement (CFA) de Gap. À l'issue des conférences, ceux-ci ont présenté et expliqué leurs réalisations sur le thème "Mettre les voiles", au public qui s'est pressé autour d'eux, chacun fournissant avec passion ses explications, sa ligne de pensée, la signification et l'orientation de leurs œuvres originales pour Mettre les voiles.

La journée s'est terminée par un spectacle de danse hip-hop, "Nomade's Land", préparé par les jeunes des Rencontres créatives de la MJC de Laragne et de l'association "Section hip-hop" de Gap, sous la direction du danseur professionnel Damien Bourletsis, qui a soulevé l'enthousiasme du public qui les a chaleureusement applaudis.

Par Marc MORBELLI | Publié le 15/05/2016 à 06:00 |

RÉGION EXPRESS

Maison des adolescents et l'Udaf : mise en place d'entretiens familiaux



Christian Brun, président des PEP et Mylène Armando, signent la convention de partenariat entre les deux associations

Gap

La maison des adolescents est gérée par les Pep des Alpes du Sud et l'Udaf des Hautes-Alpes. Ces derniers ont signé hier une convention de partenariat au siège des Pep pour apporter aux familles et aux jeunes un dispositif supplémentaire de soutien à l'action parentale : les entretiens familiaux.

Un entretien familial vise à offrir un lieu d'écoute et d'orientation aux familles en difficultés relationnelles, et de leur permettre d'élaborer leurs propres solutions aux difficultés ou conflits intra-familiaux.

GAP - UN OUTIL PÉDAGOGIQUE PRÉSENTÉ LUNDI

Comprendre la place des réseaux sociaux



Lundi matin à la Maison des adolescents des Hautes-Alpes, un livret pédagogique à destination des parents et des professionnels a été présenté.

Un livret pédagogique pour accompagner parents et professionnels sur les nouvelles technologies

Lundi matin, la Maison des Adolescents des Hautes-Alpes (M.D.A. 05) présentait le résultat d'un travail de recherche de plusieurs mois mené sur la thématique : "Les jeux vidéos et les réseaux sociaux : leur place dans la vie des adolescents"

Lundi matin, la Maison des adolescents des Hautes-Alpes (MDA 05) présentait le résultat d'un travail de recherche de plusieurs mois sur le thème "Les jeux vidéos et les réseaux sociaux : leur place dans la vie des adolescents". Un exercice de longue haleine concrétisé par un livret pédagogique d'une quinzaine de pages à destination des parents et des professionnels.

Nouvelles technologies : un enjeu sociétal

« Nous avons pu réaliser ce livret dans le cadre de nos actions de prévention et avec le soutien financier de la Fondation de France et les différents partenaires du réseau MDA. Il est le fruit d'un travail collectif », explique Patricia Fivian, directrice de la MDA 05.

Les nouvelles technologies sont devenues un enjeu sociétal de grande ampleur. La structure départementale a donc décidé d'unir ses forces pour analyser le phénomène et proposer des pistes de réflexion et d'accompagnement.

« Nous avons réuni des spécialistes de la question dans les différents domaines qu'elle recouvre pour arriver à dresser un état des lieux lucide et porteur d'espoir. D'ailleurs, ce petit guide utilise le dessin humoristique pour faire passer certains messages. Nous avons pensé que ce serait mieux ainsi », ajoute Patricia Fivian.

Éducateurs spécialisés, conseillers principaux d'éducation, associatifs locaux et départementaux étaient invités lors de cette présentation afin de se constituer comme relai de cette initiative.

« Ce type d'enquête est positif car il va nous aider au quotidien », soulignait une participante. « Cette petite publication est un outil. Maintenant, à chacun de s'en emparer pour aller plus loin ensemble », a conclu Patricia Fivian.

Publié le 05/10/2016 à 06:00

GUILLESTROIS

L'art pour aider les adolescents à s'exprimer



Le président du CISPD, Michel Mouront, était présent avec les partenaires et les jeunes pour écouter l'artiste plasticien Pierre Durbiano présenter le déroulement de ces rencontres créatives.

Guillestrois

Ils vont créer pour mieux se positionner dans la vie

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) du Guillestrois en partenariat avec la Maison des adolescents, le collège des Hautes-Vallées, l'association 4, 3, 2 A et le service jeunesse de la communauté de communes du Guillestrois va organiser des rencontres créatives. Ce projet financé par la Maison des adolescents s'adresse à des jeunes qui veulent s'exprimer via l'art. Il est né de l'envie de l'artiste plasticien Pierre Durbiano de faire partager sa passion et du constat clinique du professeur Catherine Jousseime sur les difficultés rencontrées par les adolescents dans le monde actuel. Dans un premier temps, l'artiste cherchera à faire exprimer les émotions des participants en s'adressant à leur imaginaire à partir du thème "Lève les voiles".

Dans un second temps, les jeunes seront amenés à réaliser une œuvre collective qui sera ensuite exposée et présentée par ses auteurs. Une rencontre de présentation a été organisée entre les différents partenaires, Pierre Durbiano et les jeunes, vendredi 15 janvier au local des deux portes. L'artiste a expliqué le projet et s'est montré convaincant puisque les adolescents ont décidé de s'engager dans ce projet créatif. Pour réaliser ce challenge, les jeunes se retrouveront de nombreuses fois avec l'artiste à Mont-Dauphin pour imaginer leur œuvre et lui faire prendre forme.

Publié le 21/01/2016 à 06:00

Les adolescents créent ensemble une œuvre d'art



L'œuvre réalisée par les adolescents lors de ces rencontres créatives sera présentée au printemps prochain devant des professionnels, lors du colloque organisé par la maison des adolescents. L'artiste plasticien Pierre Durbiano, qui accompagne les jeunes, souligne l'un des intérêts de la démarche artistique : « Ça leur permet de voir qu'on peut détourner des matériaux et qu'à partir de fer à béton, qui a priori sert à être caché, on peut réaliser une structure qui permet de s'exprimer. »

Mont-Dauphin

Quand l'art se conjugue au pluriel

Ce jeudi 11 février, c'est dans une salle du pavillon de l'Horloge que les adolescents inscrits aux rencontres créatives ont poursuivi leur projet.

L'œuvre commune qu'ils réalisent, une femme avec un voile qui exprimera le mariage, et un autre la mort, est partie d'une réflexion sur le thème "Lève les voiles".

Pour la mariée ou le décès, une réflexion sur le voile

Pour ces jeunes, s'intéressant au dessin et aux arts, ces rencontres sont très prolifiques. « Tout le monde donne ses idées, c'est très fructueux parce qu'on travaille en groupe, se réjouissent-ils. Tout le monde n'a pas les mêmes priorités, ni les mêmes avis. Cela donne une certaine perspective au travail, une autre définition, c'est très intéressant. »

Pour l'artiste plasticien Pierre Durbiano, qui aide les jeunes dans leur réalisation, « des déclenchements se sont faits ce matin. C'est la première fois que les idées sont communes. Avant, elles n'étaient qu'individuelles. L'idée des voiles, avec celui de la mariée et celui du décès, sur une structure métallique, moi, ça me parle ».

Ce projet créatif, destiné à des adolescents en recherche d'eux-mêmes, est organisé en partenariat avec le CISPD du Guillestrois, le collège des Hautes-Vallées, l'association 4, 3, 2 A, le service jeunesse de la communauté de communes du Guillestrois, et il est financé par la Maison des adolescents.

Par Dominique COLLOMB | Publié le 15/02/2016 à 06:00